

	Conseil d'administration du 18 décembre 2018 Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2018-4
		Révision	
		Date d'application	7 mars 2019
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Février 2019	7 mars 2019
	DIXIT SA	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant les ministères chargés des Affaires sociales : Mme Agnès QUIOT est présente,
 Représentant le directeur général de la Santé : *pas de représentation*,
 Représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur : M. François COURAUD est présent,
 Représentant la direction générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est absente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ est présent,
 Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : MM. Alexis THOMAS et Jean SCHMID sont présents,
 Représentant le Syndicat des Managers publics de Santé (SMPS) : M. Pierre de MONTALEMBERT est présent,
 Représentant la Confédération démocratique du Travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est présent,
 Représentants le syndicat Force ouvrière (FO) : M. Pascal de WILDE est absent,
 Représentants la Confédération générale du Travail (CGT) : M. Richard GURZ est présent,
 Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent.
 Représentant le syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé publique (SMISP) : M. Frédéric BOËL est présent,
 Représentants le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS) : Mme Geneviève FAIVRE-SALVOCH est présente.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

M. Jean DEBEAUPUIS est présent,
 M. Guy CATHÉLINEAU est présent,
 Mme Karen LEFFONDRE est absente,
 M. Thomas SANNIÉ est absent.

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur :

M. Michel SAMSON est présent,
 M. Farzad PAKDEL est présent,
 Mme Sylvie OLLITRAULT est présente (matin), M. Claude MARTIN est présent (après-midi).

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Baptiste COMBES est présent,
 M. Pascal CRÉPEY est présent,
 Mme Karine LEFEUVRE est présente.

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Christophe LE RAT est présent,
 Mme Isabelle HOUZÉ est présente,
 M. Jean-Claude NIZAN est présent.

Représentant des étudiants préparant un doctorat :

M. Bruno RAMDJEE est présent.

Représentantes des élèves fonctionnaires :

Mme Lydie BOUDRICHE est présente,
Mme Camille RESID est absente.

Représentant des étudiants :

Mme Georgina LE POUL est présente.

Procurations :

M. Pascal de WILDE donne pouvoir à M. Patrick LAMBERT,
Mme Martine BONNAURE-MALLET donne pouvoir à M. François COURAUD,
Mme Karen LEFFRONDRÉ donne pouvoir à M. Guy CATHÉLINEAU,
Mme Camille RESID donne pouvoir à Mme Lydia BOUDRICHE,
M. Michel BALLEREAU donne pouvoir à M. Bernard MESURÉ,
M. Thomas SANNIÉ donne pouvoir à M. Jean DEBEAUPUIS.

Présents au titre de l'EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, directeur,
Mme Élisabeth de LAROCHELAMBERT, Secrétaire générale,
M. Manuel COAT, directeur de Cabinet,
M. Vincent NOËL, agent comptable
M. Bernard JÉGOU, directeur de la recherche,
Mme Alessia LEFÉBURE, directrice des études,
Mme Fanny HELLIOT, directrice des relations internationales,
Mme Catherine ÉVEILLARD-HOANG, directrice du développement et de la formation continue,
Mme Marie RENAULT, directrice des ressources humaines,
Mme Emmanuelle FOUCHER, responsable du budget à la direction des finances et du budget
Mme Manuella POUTÉ, responsable du centre d'appui au pilotage et à la qualité (ApPI)
M. Corentin NEVEU, contrôleur de gestion au sein de ApPi
M. Philippe QUÉNEL, directeur du LÉRES
Mme Nathalie SOURDAINE, conseiller de prévention à la direction du patrimoine, de la logistique et des risques
Mme Nathalie CAVAGNI, directrice de la Communication
Mme Séverine THIEFFRY, assistante direction générale,

Contrôleur financier :

M. JARNIGON, contrôleur budgétaire en Région Bretagne

SOMMAIRE

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018	4
2.	ACTUALITES	5
3.	POLITIQUE DES DEPLACEMENTS DE L'EHESP POUR LA PERIODE 2019-2020 : VALIDATION DES DEROGATIONS	15
4.	COMPTABILITE ANALYTIQUE : POINT D'ETAPE SUR LA DEMARCHE D'ELABORATION DES FICHES DE COUTS DES FORMATIONS DE L'ANNEE 2017	17
5.	POLITIQUE TARIFAIRE 2019	21
↵	1. FORMATION CONTINUE : MORATOIRE EN 2019 SUR LA DELIBERATION N°18/2018 (FC DES AGENTS DE L'ÉTAT) ET EVOLUTIONS DE CERTAINS TARIFS DE FORMATION	22
↵	2. HOTELLERIE	23
↵	3. LOCATION DES ESPACES	23
↵	4. PRESTATIONS DU LERES	23
↵	5. AUTRES TARIFS (REPROGRAPHIE, OBJETS PROMOTIONNELS ET DOCUMENTATION)	23
6.	PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2019	28
7.	RESSOURCES HUMAINES	24
8.	PROJETS TRANSVERSAUX	38
↵	1. ADOPTION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE FACE AUX RISQUES MAJEURS (PPMS)	38
↵	2. BILAN ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR PLURIANNUEL EN MATIERE DE POLITIQUE DU HANDICAP	39
↵	3. DEMARCHE DE LABELLISATION : POINT D'ETAPE SUR LE PROJET DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPONSABILITE SOCIETALE (DD & RS)	42
9.	QUESTIONS DIVERSES	45
↵	1. SOLLICITATION POUR LA DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CA (EXTERIEUR) AU SEIN DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES	45

(La séance est ouverte à 10 h 07 sous la présidence de M. Debeaupuis.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. DEBEAUPUIS.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir ce conseil d'administration sans plus tarder.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

M. DEBEAUPUIS.- Avez-vous des remarques sur le procès-verbal qui vous a été adressé ? (Pas de remarques.) Je le soumetts à votre approbation.

Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 à l'unanimité.
(Délibération n°26/2018)

M. THOMAS.- Je souhaiterais intervenir maintenant, car c'est en lien avec ce qui a été dit à la précédente réunion et celle-ci.

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants des ministères de tutelle de l'École des Hautes Études en Santé publique (EHESP), La FHF, le MEDEF et les représentants des organisations syndicales les plus représentatives de salariés (CFDT, CGT, Force Ouvrière, SMPS-UNSA) des établissements publics de santé et des associations d'anciens élèves (ADH) siégeant au Conseil d'Administration de l'EHESP regrettent profondément la suppression de la contribution directe des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de la Fonction publique hospitalière au budget de l'EHESP.

Cette modification a été introduite dans le PLFSS par voie d'amendement gouvernemental, sous prétexte de simplification, sans que le conseil d'administration [c'est le lien avec le point 1] n'en ait été informé au préalable. Alors qu'un conseil d'administration s'est pourtant tenu le 11 octobre, au cours duquel les questions du financement ont été abordées dans un débat d'orientations budgétaires, ni les tutelles, ni la présidence de l'École, n'ont jugé utile de prévenir les administrateurs de cette réforme, déjà en préparation à cette date. Elle intervient en amont du séminaire relatif au projet stratégique de l'établissement et du nouveau contrat d'objectifs et de performance. Nous estimons que le rôle du conseil d'administration a été bafoué et que le lien de confiance a été profondément et durablement altéré.

Cette réforme remet en cause le lien direct fondamental entre l'EHESP et les établissements. Elle expose l'EHESP à des restrictions budgétaires accrues : la subvention des ministères sociaux, mise en 2018 à la charge de l'Assurance Maladie, a déjà été érodée d'un tiers depuis 2010, tandis que le plafond d'emplois, à 297 emplois, a été diminué de 58 emplois en six ans. Le niveau des ressources ne pourra plus être garanti du fait des arbitrages annuels de l'Objectif national des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Au dernier comité consultatif national des corps de direction, le ministère a proposé de réduire le nombre de places aux concours DH et D3S (-15 places chacun), suscitant l'avis défavorable unanime du comité, qui reste par ailleurs non informé de la décision ministérielle. Parmi les arguments cités, la capacité financière de l'École à assurer les formations dans de bonnes conditions matérielles a été mise en avant.

Le budget 2019 de l'EHESP nous est présenté avec un solde déficitaire de 4,180 M€, estimé "conforme au déficit structurel de l'École constaté au compte financier de 2016 et de 2017". Cette fuite en avant, devenue insoutenable, prévoit un nouveau prélèvement de 3,460 M€ sur le fonds de roulement, laissant la trésorerie exsangue, à moins d'un mois des salaires de l'École.

En l'absence de transparence sur les objectifs de la réforme et devant la gravité de la situation budgétaire et financière, la FHF, le MEDEF et les représentants des organisations syndicales les plus représentatives de salariés (CFDT, CGT, Force Ouvrière, SMPS-UNSA) des établissements publics de santé et des associations d'anciens élèves (ADH) demandent l'assurance du maintien de notre composante professionnelle au conseil d'administration et la garantie de ressources conformes aux missions de l'EHESP, qui lui font actuellement défaut. Il est nécessaire que l'État prenne ses responsabilités pour assurer l'avenir de l'EHESP. »

Je remercie le conseil d'administration pour son attention.

2. ACTUALITES

M. CHAMBAUD.- Nous avons plusieurs points d'actualité, outre celui qui vient d'être annoncé sur lequel le conseil reviendra.

- Composition du conseil d'administration

Suite à la démission de Laurence Bray, c'est Richard Gurz qui représente désormais la CGT.

Comme les autres années, nous avons organisé un vote électronique en octobre pour élire de nouveaux représentants des étudiants préparant un doctorat. Nous accueillons aujourd'hui pour les doctorants, Bruno Ramdjee, titulaire (Laurence Warin, suppléante) et pour les étudiants, Georgina Le Poul, titulaire (Aymeric Sentier, suppléant).

- Vie de l'établissement

Au niveau de la responsabilité de la filière des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale, Valérie Jouet est partie pour l'Agence régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire. Nous avons organisé un jury de recrutement en vue de son remplacement, avec un nombre non négligeable de personnes candidates. À l'issue du processus, j'ai décidé de nommer récemment, Maud Moqué, inspectrice de l'Action sanitaire et sociale, qui est actuellement la Secrétaire générale de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne.

Concernant la responsabilité de la filière des directeurs de soins, suite au départ d'Isabelle Monnier également à l'ARS Pays de la Loire, le processus mis en place a été déclaré infructueux par le jury, car les candidats présentés n'ont pas reçu son aval. Nous redémarrons le processus de recrutement avec une solution transitoire pour le bon déroulement de l'accueil et le suivi de la nouvelle promotion qui arrivera en janvier prochain.

À la direction des études, le départ de Hubert Jaspard sera effectif au 1^{er} janvier 2019, il rejoindra un opérateur mutualiste dans le Grand Ouest. Un appel à candidatures sera lancé cette semaine pour pourvoir le poste de directeur adjoint des études.

- Rentrée des élèves fonctionnaires 2019

Nous avons des éléments à peu près stabilisés pour la rentrée du 7 janvier 2019. À ce jour, nous sommes à une rentrée effective de 248 élèves hospitaliers. La filière des directeurs d'hôpital sera complète, mais pas les autres. Pour la Fonction publique État, nous aurons une rentrée de 78 élèves État à ce jour.

- MOOC

Nous avons décidé de proposer un Massive Open Online Course (MOOC) *Santé publique et système de santé : transitions et transformations*. Nous allons essayer de régler notre problème technique pour vous présenter le teaser plus tard dans la journée. Le premier MOOC remonte à 2015, nous avons souhaité en monter un deuxième cette année à l'occasion de tous les éléments présents sur la transformation du système de santé. Il nous paraissait important que l'école soit présente pour donner des éléments d'explication sur ce qu'est la santé publique et un système de santé dans le contexte actuel. Il est ouvert à l'ensemble des personnes intéressées (professionnels, bénévoles, personnes du milieu de la santé ou en dehors). Ce MOOC a été réalisé de façon très collective avec près de 70 intervenants de l'école et hors de l'école. Il est très interdisciplinaire autour de 6 modules diffusés pendant 6 semaines. Les inscriptions sont ouvertes sur la plateforme Fun pour un démarrage le 17 janvier 2019. Ce MOOC est bien sûr ouvert aux membres du conseil d'administration.

- Presses de l'École

Vous avez reçu sur table un élément de promotion sur les Presses de l'EHESP : 2019 va voir les 30 années des Presses de l'école. Cette structure privée, dont l'actionnaire unique est

l'école, se porte plutôt bien dans le contexte actuel, puisqu'elle est en évolution positive, y compris au niveau du compte d'exploitation.

- Banque de données en Santé publique (BDSP)

En résumé, depuis plus de six mois, la direction de l'école attire l'attention du ministère des solidarités et de la santé, notamment de la direction générale de la santé sur la situation de la BDSP, réseau qui existe depuis 1994. En effet, cette structure s'est montée dans un contexte où l'école pouvait absorber le fonctionnement et les emplois de ce dispositif, mais nous nous retrouvons confrontés à plusieurs difficultés. Premièrement, son fonctionnement nécessite des investissements de près de 400 000 € pour faire évoluer ce portail parce que certaines fonctions devenaient obsolètes alors que d'autres n'avaient pas encore été explorées. Par ailleurs, le modèle économique n'était plus soutenable pour l'école, car nous la faisons fonctionner à titre gracieux.

Avec les membres de ce réseau, nous avons collectivement élaboré le projet BDSP+, et nous avons tenté de trouver de nombreuses sources de financement en approchant plus d'une quarantaine de structures publiques et privées, mais cela n'a pas été couronné de succès. Notre dernière tentative a été de proposer un modèle premium de la BDSP+ avec des services gratuits et d'autres payants pour des éléments plus complexes. Ce projet mis en place avec un partenariat EHESP / Presses de l'EHESP a été proposé dans le cadre des fonds pour la transformation de l'action publique avant l'été dernier, mais les résultats n'ont pas été positifs, et ce projet n'a pas été retenu.

Dans ce contexte, suite à la situation financière de l'école, il a été acté lors de la dernière assemblée générale de la BDSP que l'EHESP ne continuerait plus à la gérer, et que le portail de la BDSP serait fermé au 1^{er} juillet 2019. Cela permet d'avoir une phase de transition de six mois pour que les services puissent être consultés dans la situation actuelle de la BDSP. Par ailleurs, cela permet aussi de transférer des activités, notamment au CNRS qui met en place un système de gestion de ces archives sur le mode d'archives ouvertes. Puis, cela laisse la place à d'autres structures de reprendre tout ou partie des activités de la BDSP si elles trouvent des moyens. Les conventions qui régissent les liens entre les partenaires seront résiliées au 1^{er} juillet 2019.

Des propositions ont été faites aux trois personnes en interne qui font fonctionner la BDSP, elles poursuivront une activité au sein de l'école, mais négociée avec chacune d'entre elles.

Enfin, la société française de Santé publique, partenaire de ce réseau, a décidé de prendre une position publique pour alerter la ministre des Solidarités et de la Santé, et elle est maintenant rejointe par un nombre non négligeable de structures. Je ne sais pas si le ministère a réagi à cette prise de position publique.

- Partenariat avec Agence française de Développement (AFD)

Nous avons déjà signé un partenariat Expertise France, nous avons un autre maintenant avec l'Agence française pour le Développement (AFD). Cette convention à trois objectifs généraux, importants pour l'école :

- la mise en commun des expertises entre l'EHESP et l'AFD,
- la mutualisation des dispositifs de formation des professionnels de la santé publique,
- l'accompagnement du travail de capitalisation pour des sujets de recherche et d'études autour des axes prioritaires de l'AFD en santé publique.

Ce partenariat s'incarne déjà dans des actions de coopération financées par l'AFD, mais des projets plus importants encore sont actuellement sur la table dans le cadre de ce partenariat. Le directeur général de l'AFD qui fait un tour des régions viendra en Bretagne fin janvier, et il a souhaité venir dans les locaux de l'école le 31 janvier 2019.

- Politique d'accompagnement du handicap

Suite à la remise de l'ouvrage *Emploi des personnes en situation de handicap en Europe*, concrétisation d'un partenariat entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et l'EHESP, à la ministre Mme Cluzel début octobre, elle a souhaité qu'une conférence-débat soit co-organisée par le FIPHFP et l'école sur : *Défi de l'emploi des personnes en situation de handicap, quels outils en France et en Europe ?* Nous avons co-construit cette journée avec le FIPHFP, dernier temps de travail de chercheurs lors de ce séminaire européen. La ministre y a participé, et cela a été l'occasion de faire des tables rondes avec des exposés de situation dans plusieurs pays (Suède, Roumanie, Pays-Bas, République tchèque, Finlande, Slovaquie, Portugal, Slovénie, Belgique). Cela a permis de voir les avantages et inconvénients des politiques de handicap et de construire de grandes « catégorisations » des politiques de handicap dans ces différents pays.

- Prix Orange Day Champion 2018

L'ensemble des établissements du projet de l'Université de Rennes (UniR) a reçu le prix Orange Day Champion 2018. Ce prix récompense les structures qui se sont engagées contre les violences sexistes et sexuelles. C'est le comité ONU Femmes qui a décerné ce prix à l'EHESP et à ses partenaires d'UniR le 23 novembre 2018 à l'Hôtel de Ville à Paris, Nicoleta Bakhos, référente Égalité Femmes-Hommes, y a représenté l'école.

- Projet stratégique d'établissement

Nous sommes dans la mise en place d'une phase de consultation interne qui se déroulera tout le mois de janvier. Après différents allers et retours, nous avons trouvé une date pour le séminaire du conseil d'administration qui convient à la majorité de ses membres : le 8 février 2019, à Paris. L'objectif est de discuter d'un projet relativement nourri, l'idée est de finaliser ce projet d'établissement de façon à démarrer les négociations autour d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la fin du mois de mars.

- Écoles universitaires de Recherche (EUR)

Un appel à projets « Écoles universitaires de Recherche » (EUR) dans le cadre du PIA a été lancé récemment, le cahier des charges a été publié la semaine dernière par l'ANR. L'EHESP souhaite s'y inscrire en tant que porteur principal sur une thématique de santé publique que nous sommes en train de discuter et de réfléchir avec la communauté de l'école. L'idée est de démontrer que l'EHESP est présente sur ces aspects de rayonnement international, elle l'est déjà à plusieurs niveaux et points de vue, mais le projet EUR est un élément majeur d'une présence accrue de l'école. Le calendrier est très serré puisque les dossiers de candidature doivent être prêts pour mi-avril 2019.

- Politiques de sites

Au niveau de la tutelle du MESRI, François Couraud pourra en dire un mot s'il le souhaite. L'ordonnance pour la création des établissements publics expérimentaux est parue le 13 décembre.

Par conséquent, concernant l'Université Sorbonne-Paris-Cité (USPC), les choses suivent leurs cours. L'Université de Paris (Paris 5, Paris 7 et Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) sera probablement créée à la fin du premier semestre 2019 avec des élections organisées dans ce créneau. Le devenir du partenariat avec les autres membres reste relativement flou : est-ce que la ComUE USPC demeurera ? Est-ce que l'on s'orientera vers un autre type de partenariat ? Les choses ne sont pas encore fixées.

Quant à l'Université Bretagne Loire (UBL), Pascal Olivard, président, a annoncé sa démission à l'issue du dernier conseil d'administration, elle prendra effet le 14 janvier 2019. Cela ouvre une période encore plus complexe pour l'UBL, il semble qu'une réunion soit prévue avec le cabinet MESRI en janvier pour faire le point de la situation, probablement avec une discussion autour des quatre sites principaux qui composent l'UBL. Le devenir de l'UBL reste d'autant

plus une interrogation dans ce contexte troublé, cela pose aussi la question du devenir des 120 personnels employés par l'UBL.

En parallèle, sur le projet de l'Université de Rennes (UniR), une phase de consultation de l'ensemble des communautés et des structures qui composent le projet UniR est engagée. Ce projet est en ligne depuis le 26 novembre, il peut être vu par tout le monde, les personnes de chaque établissement ou au-delà sont invitées à cette consultation. L'idée est de faire le point sur cette consultation en début d'année pour avoir un projet consolidé au cours du premier semestre 2019.

Le 12 novembre 2018, le CNRS et les établissements d'UniR ont signé une convention pour cinq ans pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation à Rennes. C'est un sujet important, car comme beaucoup de structures, le CNRS souhaite concentrer son activité sur certains sites géographiques. Le CNRS a visiblement choisi de retenir Rennes dans ses points de concentration de ses activités, et c'est une bonne nouvelle pour nous. Cette convention confirme que l'EHESP devient le mandataire unique pour la gestion de l'activité contractuelle et la valorisation des travaux de recherche pour l'unité mixte de recherche (UMR) Arènes, représentée dans notre conseil d'administration par sa directrice.

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Mme de LAROCHELAMBERT.- Je vous avais présenté l'an dernier, à la même époque, l'état d'avancement des réflexions sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'école. Il est composé de trois volets complémentaires :

- Volet 1 : évolution du site rennais (hors résidences d'hébergement),
- Volet 2 : devenir des résidences d'hébergement rennaises,
- Volet 3 : site parisien.

Pour information, la conclusion de la présentation de l'an dernier devant vous était que les éléments composant ce schéma pluriannuel recueillaient une impression positive, car il respectait des objectifs d'efficience, d'amélioration de la performance « développement durable », de réduction des surfaces exploitées, d'amélioration du confort hôtelier. En revanche, la soutenabilité financière du projet n'était pas au rendez-vous.

Depuis un an, nous avons poursuivi les travaux aussi bien en interne qu'avec des partenaires (représentants de l'État en région, représentants de l'immobilier au niveau du MSS) afin de présenter un volet immobilier dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP) pour notre école.

- Volet 1 : évolution du site rennais (hors résidences d'hébergement)

En termes d'avancées et de travaux menés au cours de cette année, au niveau du site rennais (hors résidences), les évolutions sont positives, mais elles ne permettent pas de présenter le projet en l'état compte tenu du coût des opérations présentées, un effort d'efficience complémentaire est encore possible au sein de ce site. Nous avons abandonné le projet de réhabilitation du bâtiment Sequoia en bureaux pour accueillir une équipe de 18 personnes et x stagiaires (Département Santé, Environnement, Travail (DSET) pour un montant de 670 000 € (HT). Le coût de l'opération ayant été jugé comme non efficient, nous avons repris nos discussions en interne pour accueillir cette équipe du DSET. Lors d'un sondage, une partie de cette équipe a manifesté le désir de ne pas être trop séparée des autres départements de l'école. Les discussions portent sur son accueil au sein du bâtiment principal (Robert-Debré). Avec la réhabilitation de la dernière aile, le nombre de postes de travail disponibles est supérieur au nombre de personnes à reloger : 40 postes disponibles pour 18 à 25 personnes. C'est de la théorie, il faut tenir compte de situations qui nécessiteraient de postes particuliers ou des bureaux individuels. Ces discussions doivent aboutir avant fin février pour être au rendez-vous du volet dans le COP.

Les travaux se poursuivent dans ce domaine. L'objectif est de démolir *in fine* le bâtiment provisoire Max-Weber construit au sein de l'école pour permettre la réalisation des travaux de

réhabilitation du bâtiment Robert-Debré. Ces surfaces complémentaires avaient été construites dans un bâtiment modulaire, et elles n'ont pas lieu d'être maintenues compte tenu de la fin des travaux du bâtiment Robert-Debré programmée pour l'an prochain. L'objectif est de mettre toutes les chances de notre côté pour défendre la construction d'un bâtiment Forum très modulaire, répondant aux besoins de locaux pédagogiques innovants, de locaux de colloques, de lieux sociaux pour les personnels et apprenants. Pour que ce forum soit construit sur une partie de l'emprise de l'ancien LÉRES, il faut donner plus d'efficacité à l'ensemble du premier volet du site rennais.

- Volet 2 : devenir de nos résidences hôtelières

Nous avons trois résidences hôtelières, dont une est une propriété de l'école : Condorcet (rénovation en 2010), Le Gorgeu (fermée depuis 2015 pour cause d'insalubrité), Villermé (en exploitation, mais état de vétusté important, louée au bailleur social Néotoa).

Nous poursuivons des discussions depuis deux ans en vue d'une démolition et d'une reconstruction successive de Le Gorgeu et de Villermé par le bailleur Néotoa. La résidence Villermé connaîtrait un changement d'emprise pour être reconstruite en bordure la rue Le Gorgeu afin que les deux résidences (Le Gorgeu et Villermé) soient mieux positionnées pour notre école, pour nos apprenants et pour d'autres populations (CHU ou environnements immédiats). Des discussions difficiles se poursuivent, car la question du terrain est compliquée, car c'est l'État qui en est propriétaire. En tout cas le comité de pilotage continue à se réunir régulièrement, et nous avons l'intention d'avancer pour être au rendez-vous de notre COP.

- Volet 3 : site parisien

Depuis quatre ans, l'EHESP est locataire d'une partie d'un bâtiment situé à La Plaine Saint-Denis, c'est une propriété de Paris 13. Une mesure d'efficacité a été conclue dans le renouvellement pour un an de notre convention l'an dernier, et nous avons réduit les surfaces louées et cela a généré une économie de fonctionnement de 80 000 € pour cette année. Nous sommes dans les discussions pour le renouvellement de cette convention que nous imaginons à trois ans dans l'immédiat. Nous discutons en particulier avec la direction du Grand Équipement Documentaire (GED) qui s'installe au pied de ce bâtiment, qui fera partie du Grand Campus Condorcet qui est en cours de construction. Elle souhaite mettre en place à partir de septembre prochain (pour une durée d'un an et demi environ) un partenariat pour partager nos locaux actuellement loués pour le centre de documentation et d'intégrer de façon plus importante les travaux de recherche des chercheurs et des doctorants du futur campus Condorcet. En effet, le GED ne pourra pas ouvrir en même temps que l'ensemble des équipements du campus Condorcet à cause d'un décalage dans la livraison du bâtiment d'un an et demi environ. Si nous aboutissons dans nos négociations bien engagées avec GED, cela nous permettra d'avoir un partenariat avec le GED, et accentuer l'efficacité de la location en lui refacturant une partie du centre de documentation que nous louons à 100 % alors qu'il n'est pas totalement occupé.

M. DEBEAUPUIS.- Monsieur le Directeur et Madame la Secrétaire générale, merci pour ces informations.

• Réforme des contributions des établissements

M. DEBEAUPUIS. - Lors du dernier conseil d'administration (11 octobre), la direction de l'école et la présidence du conseil d'administration n'avaient aucune garantie sur ce qui sortirait des débats parlementaires. Toutefois, vous avez eu l'information qu'un amendement gouvernemental a été déposé avec trois ou quatre caractéristiques principales importantes. D'une part, cette réforme prend effet au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire que l'année 2019 sera la dernière année de campagne « classique » pour l'école et le Centre national de Gestion (CNG), établissements publics concernés par cette réforme.

Comme l'indique l'exposé des motifs, le ministère des solidarités et de la santé crée une dotation de l'Assurance Maladie (6,2 M€) pour le secteur médico-social « personnes âgées ».

Les contributions versées par les établissements de ce secteur étant financées par le tarif hébergement, ce sont les familles qui paient les dépenses administratives correspondantes. Pour éviter toute inéquité et toute contribution d'un autre secteur au profit des établissements médico-sociaux, c'est bien une dépense supplémentaire pour l'assurance-maladie qui a été intégrée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à hauteur de 6,2 M€. Cela explique d'ailleurs pour partie le calendrier tardif des arbitrages associés.

Je vous renvoie aux propos brefs de la ministre dans le cadre du débat parlementaire, elle évoque un effort d'efficience et une mesure de simplification pour les établissements concernés (établissements publics de santé, établissements médico-sociaux, établissements de la Fonction publique hospitalière (FPH) et les deux établissements publics nationaux). Cet effort d'efficience se traduira à partir de 2020 de façon très simple : plus de charges administratives pour l'émission de 2 500 titres pour chacun des deux établissements et pour le recouvrement conséquent. Cette demande s'intégrera dans les efforts d'efficience de l'EHESP en 2020.

Une autre caractéristique est importante, car elle avait été demandée par le conseil et les professionnels. Outre le toilettage de dispositions anciennes et obsolètes (1968), apparaissent désormais dans la dotation de l'Assurance Maladie une part fixe et une part variable (suivant les évolutions des effectifs de l'école). Je vous lis l'article qui abroge la disposition de 1968, et complète la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière de la façon suivante, en modifiant l'article 116 relatif au CNG. S'agissant de l'EHESP, il ajoute l'article 116-2 ainsi rédigé :

« L'École des hautes études en santé publique mentionnée à l'article L. 756-2 du Code de l'éducation perçoit des ressources comprenant des subventions, avances, fonds de concours et dotation de l'État. Elle perçoit également une dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie composée de deux parts, l'une au titre du financement des traitements et indemnités, y compris les indemnités à caractère familial, ainsi que les charges sociales afférentes, versés par l'école aux personnels des établissements listés à l'article 2, astreints à un stage de formation professionnelle, et l'autre au titre de la contribution de l'assurance maladie au fonctionnement de l'établissement dont le montant est fixé chaque année par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale. La participation des organismes d'assurance maladie est versée et répartie entre les régimes dans des conditions fixées par décret. » Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Je parle sous le contrôle d'Agnès Quiot, représentant la Secrétaire générale des ministères sociaux, et de François Couraud du MESRI : le début de l'année 2019 sera consacré à la préparation du décret d'application dont les modalités seront importantes. Je rappelle que l'école souhaitait déjà cette réforme de la contribution des établissements sous le précédent mandat. Cela fait donc plus de trois ans que nous avons travaillé sur les modalités possibles de cette réforme et de la modernisation de la contribution avec le CNG. Les modalités retenues par les pouvoirs publics ne faisaient pas partie des propositions de l'EHESP et du CNG, nous avons travaillé sur une modernisation de la contribution et de ses modalités de recouvrement.

Enfin, cette réforme est presque adoptée parce qu'elle n'est pas encore au Conseil constitutionnel. Je ne sais pas si l'article est concerné par la saisine du Conseil constitutionnel. En tout cas, si elle est promulguée en l'état, elle permet à l'école de se concentrer sur l'avenir, c'est-à-dire sur le COP et ses orientations stratégiques, sur le budget 2019 qui figure à l'ordre du jour de cette séance ; 2019 serait donc la dernière campagne par appel de contributions. Je souligne que c'est là que se situent les vrais enjeux de l'école, tant en termes de situation budgétaire que d'orientations stratégiques à cinq ans.

Ils vont se discuter avec les représentants des deux ministères au titre de la double tutelle de cet établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche à la fin du 1^{er} trimestre (travaux préparatoires), puis au mois de juin (finalisation et signature du COP).

Nous avons deux autres rendez-vous importants, les dates ont été légèrement ajustées en raison de contraintes de déplacements en mission en outremer : le séminaire (8 février), et le conseil d'administration (7 mars).

Mme QUIOT.- Ce n'est pas une réponse point par point à votre intervention prononcée au début et que j'ai écoutée attentivement. Je voulais souligner le fait que la Secrétaire générale, Sabine Fourcade, en poste depuis six mois, a répondu aux interventions de la composante hospitalière qui demandait le retrait de l'amendement. Je renvoie chacun des administrateurs au courrier diffusé dans le dossier de cette séance, des explications y sont incluses.

Il est vrai que cette réforme n'a pas donné lieu à concertations préalables pour moult raisons que je ne peux pas expliquer. Néanmoins, j'en connais une qui est réelle, j'ai entendu vos doutes, Monsieur Mesuré, lorsque le Président l'a énoncée. Ce scénario de prélèvement à la source était à l'étude depuis longtemps, il était privilégié par les autorités de contrôle qui se sont successivement penchées sur le modèle économique de l'école, comme l'IGAS, la Cour des comptes. La suppression des régimes de contribution n'est pas une surprise sortie d'un chapeau, mais je vous l'accorde, elle est apparue brutalement cette année.

En revanche, sur le fond et la pertinence de la réforme, il faut insister sur son bien-fondé et sur les aspects positifs qu'elle peut apporter à l'école tout comme aux établissements que vous représentez. On avait un déséquilibre entre les établissements de santé (dont la contribution *in fine* était déjà prise sur les crédits d'Assurance Maladie) et les établissements médico-sociaux, en particulier les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont tout le monde se souviendra de la crise du printemps dernier, où la contribution était prise sur le tarif hébergement, donc imputable aux usagers. Cela nous semblait inique, je ne sais pas qui peut être contre ce rétablissement. Le coût de ce rétablissement a été estimé à 6,2 M€ au moment où la réforme a été déposée, mais ce montant n'est pas complètement assuré puisqu'il se réfère à des budgets antérieurs, en particulier de l'année 2016, tout cela sera à rediscuter.

En tout cas, le gouvernement a accepté à la dernière minute de prendre en charge le coût de la réforme. Jusqu'à présent, les plus anciens administrateurs se souviennent que les différentes tentatives avaient échoué parce que, jusqu'à présent, ni les cabinets ministériels ni les gouvernements n'en avaient accepté le coût. Effectivement, cela s'est fait un peu précipitamment, nous reconnaissons que cela s'est fait sans aucune concertation préalable, mais il était important de cranter dès à présent cette réforme. La reporter d'un an comme vous l'aviez suggéré nous paraissait dangereux au regard de l'évolution des crédits et du PLFSS. De plus, nous pouvons ainsi avoir des négociations du COP et une réflexion sur la stratégie de l'école avec tous les éléments en main, et ne pas perler les différentes réformes au fil de l'eau. C'est donc acté dès maintenant et nous avons un an pour préparer la mise en œuvre de cette mesure.

Autre information que je livre à l'ensemble des administrateurs, il est important d'avoir une réflexion sur l'adéquation missions-moyens dans le cadre du COP et d'enchaîner avec un premier étage de réformes qui ont eu lieu dès 2018 avec le transfert de la dotation des crédits de l'État vers les crédits de l'Assurance Maladie. Avec ce deuxième étage de la réforme, l'école aura une garantie de ressources sur crédits publics de près de 80 % de son budget. Je tenais à insister sur ce point, car vous avez demandé une garantie de ressources, et il me semble que c'est un élément positif pour l'établissement.

Ensuite, Sabine Fourcade ne peut assister au conseil d'administration d'aujourd'hui pour des raisons d'agenda et de calendrier d'actualités, mais j'annonce sa présence au moment du séminaire du COP et de la prochaine réunion du conseil d'administration. Elle attache énormément d'importance à ce que cette école ait un avenir, et à ce que du côté ministériel (ministère de la Santé), les attentes vis-à-vis de l'école soient clarifiées. Bien que nous n'ayons pas le sentiment d'en avoir fait mystère, mais nous nous projetons dans le futur ; Sabine Fourcade tient à être à la manœuvre de la préparation du prochain COP de l'école.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup pour ces informations, j'ouvre le débat sur l'ensemble des actualités présentées.

M. LAMBERT.- J'ai une question pour le directeur, puis une pour le président.

Concernant les actualités, sur le mouvement des personnels au sein de l'école, est-ce que la chaire Management des établissements de santé continue à fonctionner ? Si oui, qui remplace le professeur Minvielle ? Cela m'intéresse parce que l'Association des Directrices et des Directeurs d'hôpital (ADH) comme la Fédération hospitalière de France (FHF) subventionnent de manière importante cette chaire chaque année.

Pour le président, concernant votre réponse sur l'amendement gouvernemental surprise, l'exposé des motifs nous avait un peu inquiétés, notamment avec la « *recherche d'efficience* ». Merci de nous avoir apporté une précision majeure, l'efficience portera exclusivement sur les économies sur la facturation des contributions. Ai-je bien compris ?

M. CHAMBAUD.- Effectivement, je pense avoir dit au conseil d'administration antérieur qu'Étienne Minvielle s'apprêtait à partir, et c'est maintenant effectif. Aucun élément de décision n'a été pris de notre côté parce qu'une chaire de ce type est dans un mode partenarial. Comme nous sommes actuellement dans une phase transitoire pour la direction de l'équipe d'accueil Management des Organisations en Santé (MOS), Bernard Jégou, directeur de la Recherche peut en témoigner, un travail est réalisé à ce niveau. Notre objectif est de continuer à avoir un partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles qui financent cette chaire, mais en le renouvelant peut-être d'une autre manière, notamment avec un autre titulaire.

M. DEBEAUPUIS.- Comme le précise le courrier de la Secrétaire générale en date du 26 novembre que vous avez dans le dossier, l'effet de simplification et d'efficience est d'abord celui qui est évoqué. Pour ceux qui auraient cette crainte, il n'y a pas de recherche d'efficience à opérer, en particulier sur le secteur médico-social. Au contraire, le gouvernement apporte un financement nouveau. En plus, comme ce n'est pas le même financeur, cela n'aurait aucun sens. Il n'est pas non plus question de demander au secteur sanitaire de financer ce qui est apporté au secteur médico-social. Le reste de la réforme appelle des textes réglementaires et des discussions sur lesquels nous serons vigilants les uns et les autres. Il était important de rappeler ces éléments contenus dans l'exposé des motifs — pas forcément immédiatement lisibles —, mais de façon plus claire dans le courrier de la Secrétaire générale et dans nos propos conjoints.

Mme BOUDRICHE.- J'aimerais revenir sur le deuxième point abordé par Mme de Laroche Lambert. Le devenir des résidences hôtelières intéresse particulièrement les élèves fonctionnaires, ainsi que les étudiants et les représentants de doctorants. Vous n'avez pas évoqué la possibilité de faire des investissements ou des aménagements, notamment de coin cuisine pour les personnes à mobilité réduite. D'ailleurs, la politique du handicap n'est pas évoquée dans le schéma directeur. Je rappelle que les studios de Villermé sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette proposition remontée par les personnes que nous représentons nous tient à cœur.

Ensuite, avez-vous déjà connaissance d'une date pour la démolition des bâtiments et la reconstruction des bâtiments Le Gorgeu et Villermé ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- Nous avons été saisis de cette proposition d'aménagement de cuisine pour les apprenants handicapés : cela pourrait se travailler pour la résidence Condorcet puisque la résidence Villermé n'est pas adaptable aux handicaps. Nous avons répondu la semaine dernière en réunion que cela ne fait pas partie du schéma pluriannuel d'investissements. En revanche, nous l'étudierons pour l'inclure dans notre plan de travaux courants de 2019 ou de 2020 à Condorcet selon les coûts puisque nous n'avons pas encore reçu les devis.

Ensuite, nous n'avons pas de date, car les négociations se poursuivent. En tout cas, les démolitions ne seront pas concomitantes. L'objectif est bien de démolir, puis de reconstruire Le Gorgeu, puis reconstruire Villermé en amont de la démolition de la résidence actuelle.

M. DEBEAUPUIS.- Nous sommes impatients d'avoir un calendrier, mais si nous étions en état de vous le donner, nous vous l'aurions déjà transmis.

M. LE RAT.- Je tiens à réagir en toute quiétude suite à l'intervention de Mme Quiot. Je suis plutôt content de savoir que Mme Fourcade, le Secrétariat général de façon plus générale, donc la tutelle État, va être très regardante en ce qui concerne l'adéquation entre les missions et les moyens dévolus à l'école. Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Fourcade s'engage à participer à la fois au séminaire et au prochain conseil d'administration.

Un message serait à faire passer au niveau de l'adéquation entre missions et moyens. Sans rappeler tout ce qu'Alexis Thomas a dit au début — je le suis sur toutes ses remarques —, je souhaite pointer que 58 postes ont disparu à l'école en l'espace de 6 ans, et c'est compliqué, car nous gardons les mêmes missions. Avec ce déficit structurel, comment résoudre l'équation ? Nous allons devoir nous pencher rapidement sur le sujet.

Étant donné que Mme Fourcade s'intéresse beaucoup à l'adéquation entre les missions et les moyens, il faudrait rappeler que l'école a un statut particulier, c'est un établissement d'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'il faut qu'elle soit en mesure de marcher sur ses deux jambes. En termes d'économies à faire, de système d'efficience et d'écrêtage, il est difficile de se voir appliquer les mêmes mesures que les agences. L'école n'est pas une agence. Tant que nous n'aurons pas posé ce sujet sur la table, nous risquons de tourner en rond longtemps.

M. MESURÉ.- Je voudrais revenir sur cette non-information du dernier conseil qui m'a énormément choqué. Pour moi, un conseil d'administration n'est pas une chambre d'enregistrement. Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir dit avec beaucoup de franchise que vous étiez informé lorsque vous nous avez réunis au mois d'octobre. Vous avez reconnu que, ce qui vous manquait pour nous en informer, c'était des arbitrages incertains.

Je travaille à fond les dossiers, ma participation à cette école est passionnelle parce que l'EHESP connaît des difficultés depuis des années. Je ne comprends pas, je n'accepte pas que, après un énième débat sur la fragilité de cette école, où nous avons fait des commentaires les uns et les autres sur la fragilité dans laquelle était de plus en plus l'école, avec une trésorerie ne permet pas de tenir plus d'un mois de salaires, vous n'avez pas estimé que vos administrateurs étaient suffisamment adultes pour entendre de vous qu'il se préparait quelque chose ! Nous aurions pu en débattre de façon intéressante, vous avez occulté cette affaire en couvrant je ne sais qui. Je trouve cela inadmissible, un président de conseil d'administration se doit de défendre et d'éclairer ses administrateurs. Je trouve que c'est un vrai manquement.

En revanche, je voudrais au contraire remercier Mme Quiot qui a traité du fond et de la forme. Je n'entrerai pas dans le fond, les représentants les plus concernés l'ont fait dans une déclaration à laquelle les deux représentants du MEDEF se sont complètement associés. J'ai apprécié sa franchise sur la forme, elle a totalement raison : c'est du jamais vu ! Elle a dit qu'elle ne sait pas pourquoi cela a été fait de façon brutale, je le sais un peu après m'être renseigné. Au moment où nous nous sommes vus en octobre, certains parlementaires connaissaient déjà l'amendement ! Cela s'appelle des « carabistouilles » dans certains cabinets pour reprendre un de leurs termes. Au sujet de cet amendement qui passe comme un cavalier, mes amis conseillers d'État que j'ai consultés m'ont dit que nous allions directement au contentieux au Conseil d'État, car c'est inacceptable pour une modification aussi essentielle d'un financement de ne pas avoir eu la moindre information du conseil d'administration.

Je ne veux pas faire de la politique, mais j'ai retenu dans le discours du Président aux maires deux choses intéressantes. Les médias ne les ont pas relevées parce que ce qui les intéresse, ce sont toujours les petites phrases, et non l'essentiel et le fond. Il a dit que sa stratégie économique à venir reposait sur deux piliers. Il s'agit notamment de la différenciation pour que tout le monde ne soit pas traité de la même façon. J'ai vu des cabinets ministériels se contenter de prendre des mesures de baisses de prix en pourcentage. Ils traitaient de la même façon une société qui fait des dizaines de millions, et une société qui fait 1,3 milliard. Il appelle à la différenciation entre une commune et une métropole, car les problèmes ne sont pas les mêmes. On ne peut pas traiter de Paris, sous forme d'un diktat, des décisions pour l'ensemble de nos territoires et de la France. Un mouvement a l'air de soulever ce problème, mais cela fait des décennies que tout ce qui est administré par l'État manque vraiment de collaboration, de compréhension, de communication. Pour revenir sur le sujet qui nous occupe, l'information était indispensable.

Enfin, après avoir eu une grande franchise sur la forme, Mme Quiot a apporté une grande clarté sur le fond que je n'ai pas à aborder. Son intervention était donc doublement intéressante sur ce point.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, Monsieur Mesuré. Vous interprétez mes propos, je répète : ni le président du conseil d'administration ni la direction de l'école n'avaient au dernier conseil d'administration de certitudes sur l'amendement déposé.

M. MESURÉ.- C'est ce que j'ai dit. C'est trop important pour vous laisser dire une deuxième fois que j'ai interprété. Comment pouvez-vous nous dire pour la deuxième fois que, si vous ne nous avez pas informés, c'est parce que vous n'aviez pas de certitudes sur les arbitrages en matière d'amendement ? Vous n'êtes pas crédible, cela veut dire que vous étiez au courant que quelque chose se préparait. Comme les arbitrages n'étaient pas faits, vous n'avez pas cru devoir nous en parler. Ce n'est pas de l'interprétation, c'est de la répétition de vos propres déclarations.

M. DEBEAUPUIS.- Dont acte. Monsieur de Montalembert ?

M. de MONTALEMBERT.- Merci, Monsieur le Président. Sans grande surprise, je reviens à la réforme du financement de l'EHESP. En règle générale, une réforme dont on est fier est une réforme que l'on n'a pas peur d'assumer. Or, je constate que l'EHESP nous dit qu'elle n'était pas à la manœuvre, lorsque nous avons interrogé la DGOS, nous avons appris qu'elle n'était pas à la manœuvre, lorsque nous avons interrogé le Secrétariat général des ministères sociaux, nous avons appris qu'il n'était pas à la manœuvre, lorsque nous avons interrogé le cabinet du ministère des Solidarités et de la Santé, nous avons appris qu'il n'était pas à la manœuvre. Je crois que nous pouvons donc être particulièrement honorés parce que, au point où nous en sommes, je ne vois plus que Mme la ministre de la Santé, voire le M. le président de la République pour avoir rédigé eux-mêmes cet amendement. C'est un moment de gloire pour l'école, mais aussi d'inquiétude. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été très bien dit par Alexis Thomas, cela recouvre exactement ce que nous pensons. Il y a en effet une crise de confiance parce que nous n'avons pas été informés.

Je me permets de revenir sur ce qu'a dit Mme Quiot. En effet, nous sommes d'accord, ce n'est pas une surprise puisque le scénario était dans les tuyaux depuis longtemps. Néanmoins, en 2016, le conseil d'administration de l'école s'était réuni en séminaire pour traiter la réforme du financement de l'EHESP. Nous nous étions mis d'accord pour dire que les modalités actuelles de financement par la contribution des établissements n'étaient pas adaptées, mais nous étions aussi d'accord pour dire que, quelles que soient les nouvelles modalités de financement à définir, il fallait que :

- la contribution des établissements soit maintenue,
- ces nouvelles modalités de financement soient définies en accord des membres du conseil d'administration.

Ces deux principes n'ont pas été respectés, d'où nos réactions, hésitants entre l'incompréhension et la colère pour reprendre les mots de M. Mesuré.

Enfin, je voudrais conclure sur deux éléments.

Premièrement, M. Mesuré a dit que le conseil d'administration s'apparentait à une chambre d'enregistrement. Malheureusement, cela semble se confirmer.

Deuxièmement, certes, nous aurons peut-être un système plus simple, mais dont la pérennité n'est pas garantie. L'Assurance Maladie intervient dans le financement de l'école depuis l'année dernière. Cette réforme avait déjà été faite à la va-vite, voire à la hussarde, sans nous prévenir. En regardant les documents budgétaires pour 2019, nous constatons que la dotation de l'Assurance Maladie baisse de 100 000 €. Qu'est-ce qui nous prouve que la nouvelle dotation, après 2019, en 2020, en 2021, ne baissera pas elle aussi de manière considérable en mettant encore plus en difficulté le fonctionnement et le financement de l'EHESP ? Merci.

M. ROSENBLATT.- Je rejoins évidemment ce que les intervenants précédents ont déjà souligné, et j'ajoute une question d'ordre financier. Vous avez parlé de 6,2 M€ mentionnés dans l'exposé des motifs de l'amendement gouvernemental, mais je n'ai pas compris si ce montant concernait les deux opérateurs, c'est-à-dire l'EHESP et le CNG.

M. DEBEAUPUIS.- Oui.

M. ROSENBLATT.- Merci pour cette précision.

Ensuite, j'insisterai à mon tour sur deux aspects qui ont été largement et brillamment développés.

Premièrement, concernant la sécurisation des ressources, supprimer les 2 500 titres de recettes et les calculs avec un financement global national est indiscutablement plus simple du point de vue de la gestion interne de l'école, personne n'en nie l'évidence. D'ailleurs, on peut appliquer ce type de simplification dans beaucoup d'autres structures, mais ce n'est pas fait. C'est donc à géométrie très variable. De là à dire que cela sécurise les ressources, c'est très aléatoire. Finalement, depuis ces dernières années, ce qui est à l'origine premier du déficit appelé « *structurel* » dans la conclusion du rapport budgétaire, c'est la baisse de la subvention des ministères sociaux de 12 millions à moins de 8 millions. C'est bien l'intervention de l'État qui a compromis l'équilibre budgétaire de l'EHESP. Lorsque le directeur général de la Santé nous a expliqué l'année dernière que le transfert à l'Assurance Maladie apportait une garantie de stabilité, j'avais exprimé mon étonnement et mon inquiétude. Cela veut dire qu'un éminent représentant de l'État nous explique que l'État n'est pas en situation d'assurer durablement le financement d'un grand établissement du Code de l'éducation. Quel aveu du fonctionnement de l'État ! Après une remontée l'année dernière, nous constatons que le financement transféré désormais à l'Assurance Maladie est à nouveau renié ; la sécurisation des ressources n'est absolument pas démontrée.

La méthode en vigueur de l'absence totale de concertation nous déçoit profondément, et nous choque. C'est malheureusement la méthode actuellement appliquée par les pouvoirs publics dans de nombreux autres dossiers, que ce soit les dossiers statutaires que nous connaissons dans notre milieu professionnel, ou d'autres sujets. On parle de concertation, mais on utilise le fait accompli, c'est dommage. J'imagine que cela ne pourra pas durer ainsi sans remettre en cause le fonctionnement des institutions. Merci.

M. DEBEAUPUIS.- Je vous propose de passer au point suivant.

3. POLITIQUE DES DEPLACEMENTS DE L'EHESP POUR LA PERIODE 2019-2020 : VALIDATION DES DEROGATIONS

Mme de LAROCHELAMBERT.- Je vais vous présenter ce point avec des éléments qui s'inscrivent dans la continuité de la politique déjà en vigueur, et qui convient en termes d'application au quotidien à l'école. Une note vous a été transmise.

- *Les propositions de décisions/dérogations soumises au CA*

Nous apportons des propositions de continuité d'année en année :

- la notion de commune (expliquée dans la note) ;
- la fixation du taux des repas ;
- l'augmentation de l'indemnité forfaitaire de nuitée à 200 % à l'international pour des situations de déplacement de nos formateurs, parfois confrontés à des situations complexes dans les pays où ils interviennent ;
- des dérogations spécifiques demeurent à la discrétion du directeur.

En revanche, j'insiste sur la modification majeure que nous vous proposons. À ce stade, le surcoût prévisionnel est établi à 20 000 € de crédits de fonctionnement par an. Cette proposition nous permet de nous aligner sur les indemnités des établissements avec lesquels nous avons procédé à un benchmark (Rennes 2, Centre national de la Recherche scientifique (CNRS), École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S)). Si vous la validez, cela nous permettrait de procéder à des remboursements pour les nuitées de nos intervenants plus proches de la réalité parce que nous n'avons pas procédé à la réévaluation de l'indemnité pour nuitée depuis plusieurs années. Nous proposons de passer le remboursement d'une nuitée de 90 à 110 € pour les agglomérations de plus de 500 000 habitants, et de 60 à 80 € pour les autres agglomérations.

Nous sommes très souvent sollicités par nos intervenants, personnels de l'école ou vacataires, car ils ont beaucoup de mal à trouver à certaines périodes de l'année des hôtels qui correspondent aux remboursements actuels. Cela en conduit certains à renoncer à ces déplacements et à ces interventions. Il s'agit en particulier des intervenants qui procèdent au développement de la formation intra, ils se déplacent vers les établissements qui nous sollicitent, et ils ont beaucoup de mal à trouver des hôtels à proximité qui correspondent à nos tarifs actuels de remboursement. Cela s'applique à l'ensemble des personnels de l'école. Nous procédons à cette proposition et nous l'absorberons par un regard accru sur l'opportunité de certains déplacements pour financer à coûts constants ces 20 000 € de surcoût.

M. DEBEAUPUIS.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. ROSENBLATT.- Je reviens sur la question que j'ai déjà posée la fois précédente lorsque ce dossier était arrivé à l'ordre du jour. La notion de commune convient très bien, mais vous vous référez ensuite dans le corps du document à la notion d'unité urbaine de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques (INSEE). Dans mon département de rattachement, la commune de Givors et celle de Villefranche font partie de l'unité urbaine de Lyon. C'est paradoxal lorsqu'il s'agit de se déplacer entre ces différentes agglomérations. Pour ma part, je considère que, de ce point de vue, le compte n'y est pas. Cela pénalise les élèves fonctionnaires — et pas qu'eux — lorsqu'ils sont en formation ailleurs que dans leur commune de résidence. Vous renouvez un paradoxe, je comprends que cela simplifie les remboursements, mais c'est relativement peu satisfaisant pour les intéressés.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Cela a fait l'objet de longues discussions avec les représentants précédents, nous avons procédé à des simulations il y a trois ans : parfois, c'est un peu en faveur ; d'autres fois, c'était en défaveur. En revanche, cela représente pour le calcul de l'ensemble de ces indemnités une simplification majeure qui n'est pas toujours au détriment de nos apprenants. D'un commun accord, nous avons proposé cela au conseil d'administration ; les éléments n'ont pas changé.

M. ROSENBLATT.- La carte de France non plus !

Mme BOUDRICHE.- Je me permets de rebondir en tant qu'élève fonctionnaire. Je n'étais pas présente au moment de ces décisions, mon mandat ayant commencé en 2018. On a une grande iniquité en fonction des élèves. Je note une augmentation des nuitées pour que les agents qui font des formations en région parisienne puissent se loger, mais je ne reçois pas

d'aide pour me loger à Paris pendant mon stage. Il me semble qu'il était nécessaire de faire ce rappel.

M. DEBEAUPUIS.- Je mets aux voix cette délibération.

M. ROSENBLATT.- Comment sont les voix ? Quelles sont les procurations ?

M. Debeaupuis fait lecture des procurations.

☒ Vote à main levée sur la délibération n°27/2018 : 6 abstentions.

4. COMPTABILITE ANALYTIQUE : POINT D'ETAPE SUR LA DEMARCHE D'ELABORATION DES FICHES DE COUTS DES FORMATIONS DE L'ANNEE 2017

Mme de LAROCHELAMBERT.- Corentin Neveu est arrivé à l'école en juillet, et il s'est attelé immédiatement à la poursuite d'un travail initié par Claire Année-Desmas partie plusieurs mois auparavant pour Rennes 1. Il a entrepris un travail de simplification pour vous présenter en point d'étape les modalités de travail entreprises en plein accord avec nous, le travail à venir et le calendrier que nous avons mutuellement fixé.

M. NEVEU.- Comme tout travail de reprise, j'ai procédé d'abord à l'analyse de ce qui était passé, je vais vous présenter la méthodologie de construction de ces fiches, puis deux fiches (fiche de coût d'une formation diplômante, fiche de coût d'une formation statutaire), avant de parler de ce qu'il reste à faire pour récupérer les fiches de coûts des formations assurées à l'EHESP avec un calendrier.

- *Méthodologie de construction*

J'ai analysé et précisé certaines choses afin de construire le modèle actuel.

- *Production antérieure*

Lors des exercices antérieurs, une analyse par exercice avait été réalisée sur une année. Cela a pour conséquence de mener à de nombreux calculs, notamment lors de formations sur plusieurs années, ou de plusieurs niveaux sur un même niveau avec des prorata, etc.

Nous avons une valorisation différenciée des intervenants : pour les vacataires, elle passait par une grille tarifaire et des heures de présence ; pour les enseignants-chercheurs, elle passait par un coût moyen par palier (coût pour les experts, coût pour les confirmés, coût pour les universitaires), et des heures effectives selon le protocole enseignant voté au conseil d'administration il y a quelque temps.

- *Évolutions du modèle*

J'ai apporté quelques modifications, notamment sur l'analyse de la durée. On peut analyser deux choses différentes : le coût de la formation ou le poids de la formation sur l'exercice. Je me suis attaché au coût de la formation de manière à la valoriser, même si elle se poursuit sur plusieurs années.

Au niveau de la valorisation des enseignants, pour éviter tout risque de trouver des coûts moins chers en prenant des vacataires pour certaines formations, il faut avoir une vision d'ensemble. Ce n'est pas parce qu'un vacataire coûte moins cher qu'il faut le prendre, il faut tenir compte des coûts fixes des enseignants-chercheurs sur place. J'ai valorisé tous les enseignants-chercheurs et vacataires selon la grille des vacataires. Ce sont les deux changements majeurs par rapport à ce qui avait été fait les années passées.

- *Contexte et demandes*

Ces changements interviennent par rapport à une demande. Ainsi, dans le cadre d'un dialogue de gestion, la gestion de tous les coûts est à la main des responsables de département et les responsables de formation, ils sont présentés sur une fiche.

Dans un second temps, au niveau de la structure des coûts, on retrouve le compte de résultat de l'école de manière analytique avec la répartition des fonctions support afin de répondre au projet MESRI et au conseil d'administration.

- Construction du modèle

Dans le cadre du dialogue de gestion, je me suis arrêté aux coûts directs. Dans un travail prochain, nous nous attellerons à répartir les fonctions support et les coûts transversaux pour retrouver le compte de résultat de l'école.

- Exemples de fiches

J'ai repris la partie particulière de la formation avec les éléments que l'on peut retrouver sur le site. Ensuite, nous avons la répartition des recettes avec la provenance des étudiants (formation continue (employeur, non-employeur) ; convention en première année et en deuxième année. J'ai pris l'exemple du Master MPH : 23 étudiants en Master 1, 45 en Master 2. Cela montre l'attrait d'une deuxième année en Master. Nous voyons également l'apport de consortium MPH : 12 étudiants en deuxième année.

Pour répondre à la demande initiale par rapport au dialogue de gestion, il est également intéressant d'avoir la répartition des coûts pédagogiques (heures d'enseignement) par modalité pédagogique (cours magistraux, TD) et par typologie d'enseignants (vacataires, enseignants-chercheurs). Cela permet au responsable de formation de jouer sur les modalités et sur les coûts externes *versus* coûts internes pour valoriser sa formation et répartir aux mieux ces coûts.

Le deuxième tableau reprend les mêmes données, mais avec une répartition par département, afin de voir où sont réalisées les heures d'enseignement de cette formation.

Ensuite, la répartition entre les coûts internes et les coûts externes montre l'importance des vacataires selon les formations. Les vacataires engendrent un coût direct du paiement des vacataires, mais aussi des coûts de mission (voyage, hôtel, etc.) Ces éléments ne sont valorisés que dans l'avant-dernier tableau.

Grâce à ces tableaux, le responsable de formation a à sa main les différents coûts pour gérer sa formation : par exemple, il peut modifier ces taux pour mettre certains coûts en interne, pour augmenter le plan de charge des enseignants-chercheurs.

Enfin, le dernier tableau montre le taux de marge et la marge sur coûts directs pour cette formation. Il nous manque une seule information : le coût des locaux. Comme l'a précisé Mme de Laroche Lambert, il s'agit encore d'une ébauche, car je n'ai pas encore rencontré le responsable de formation pour un échange contradictoire sur cette fiche de coûts.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Notre objectif est d'avoir l'ensemble des éléments de coûts directs de toutes nos formations pour notre séminaire du mois de février pour que l'ensemble des membres ait en main des éléments de politique à mener à partir de ces constats : tarifs applicables, orientation, recrutement vacataires versus recours accru aux enseignants-chercheurs de l'école, etc. L'objectif est d'en faire un élément de la stratégie à mener d'ici la fin du premier semestre.

M. NEVEU.- Les évolutions apportées sont le fruit d'un échange que j'ai eu avec des enseignants de la spécialité, avec le contrôle de gestion, ainsi qu'avec la DRH.

Ensuite, pour la formation EDH, nous retrouvons le même type de fiche. Par contre, nous n'avons pas forcément de tarifs, mais nous avons la contribution des établissements de santé répartie pour obtenir un tarif moyen de recettes par étudiant. Au niveau des coûts, nous retrouvons la même présentation avec les modalités pédagogiques, la typologie d'enseignants en nombre d'heures et en valorisation, et par origine de département. Nous avons toujours la même proposition au niveau des coûts externes et des coûts internes, et de taux de marge sur coûts directs.

- Les prérequis pour une fiabilisation des fiches de coûts

Il nous reste à mettre en place les contrôles de cohérence pour nous assurer que nous arrivons bien à boucler entre nos systèmes d'information et les heures qui nous sont remontées. Nous informatiserons avec la mise en place d'un système d'information décisionnel. Pour l'instant, nous en sommes encore aux prémisses, mais nous avons bon espoir d'y arriver assez rapidement. Quelques prérequis de procédure sont à mettre en place, puis à affiner.

- Le calendrier 2019

Enfin, notre objectif est de finir ces éléments en janvier pour avoir les entretiens contradictoires avec les responsables de formation afin de présenter les fiches de coûts au séminaire de début février. Ainsi, en mars, nous mettrons en place l'imputation des charges indirectes pour trouver le résultat 2017. Merci.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?

M. COMBES.- Je vous remercie beaucoup pour ce point d'avancement sur la comptabilité analytique. Je vais intervenir sur la formation que je connais le mieux : MPH. Vous avez choisi l'année où nous avons eu le moins d'étudiants à cause d'un déménagement, et il me semble qu'il s'agissait de 22 étudiants. Actuellement, nous avons près de 30 étudiants en M1 et 60 en M2. Du coup, je ne comprends pas les 34 heures pour le département SHS, cela correspond à la moitié des heures assurées dans ce département. Lors de discussion avec Martine Bellanger, préparez-vous à avoir des questions.

M. LE RAT.- J'ai regardé les coûts par étudiant (8 876 €) et par élève (17 097 €) pour le MPH : est-ce que les salaires des élèves de la Fonction publique hospitalière sont intégrés ? S'ils le sont, je comprends l'écart ; sinon, cela pose d'autres questions.

M. CRÉPEY.- Par rapport aux tarifs payés par les stagiaires des différentes formations, comment est intégré le fait que certains publics (ARS, etc.) bénéficient d'une dérogation et ne paient pas leur formation ? Quel est l'impact ? Cela va forcément rendre la formation déficitaire en termes de marge puisque l'école ne perçoit pas d'argent directement.

M. SCHMID.- Je voudrais dire combien nous sommes satisfaits de constater l'évolution de cet outil que vous venez de nous présenter. Depuis la mise en place ces outils de comptabilité analytique, année après année, vous êtes capables de resserrer la connaissance des coûts de production et l'adéquation avec les prix de vente des formations. Cela est très positif, et nous ne pouvons que vous en féliciter.

Néanmoins, il faudrait s'orienter désormais vers les autres utilités de l'outil de comptabilité analytique. Nous n'avons cessé tout à l'heure de parler de l'adéquation des moyens par rapport aux missions de l'école, du prochain COP et du séminaire stratégique du début de l'année prochaine. Là encore, cet outil constituera le socle de tout cela. Ce n'est pas du tout que la question de la politique tarifaire, même si elle est importante, ce n'est qu'un des volets. Ensuite, il faut savoir combien coûte le fonctionnement global de l'école, et surtout ce que coûtent ses différentes missions ou, si vous préférez, tout ce que l'école ne peut pas assurer comme la BDDSP. Nous savons que les enseignants, les chercheurs et les personnels de l'école souhaitent mener différentes actions et missions, mais ce n'est pas possible par manque de moyens. Il est donc extrêmement important que cet outil de comptabilité analytique donne une idée réaliste du coût d'une mission avec une grande réactivité lors de la discussion sur l'avenir et la stratégie de l'école. C'est un autre rôle et une autre utilité de l'activité analytique.

M. ROSENBLATT.- Jean Schmid a largement dit ce que je voulais exprimer, et je me rallie tout à fait à son propos pour exprimer ma satisfaction devant l'évolution positive de cet outil qui s'affine au fur et à mesure. Bravo pour ce travail !

J'ai compris que vous étiez dans une logique de coûts alignés sur les vacataires. J'imagine que vous avez une cohérence globale de telle sorte que, au bout, nous ayons bien la totalité

du coût de ces activités. J'ajoute que d'autres activités sont à valoriser, elles sont sans doute classées aujourd'hui dans les fonctions support, mais elles nécessitent une évaluation du coût.

Vous avez déjà exprimé lors de séance précédente que la politique tarifaire se fondait sur une logique de marché plus qu'une logique de coûts, ce qui m'avait d'ailleurs choqué. Je pense qu'un établissement public doit avoir d'autres paramètres. En tout cas, il est important de savoir si le tarif établi par le marché est supérieur ou inférieur au coût de revient de l'activité.

Enfin, je reprends différemment ce qu'a exprimé Jean Schmid sur le dernier point. Ce sont aussi des éléments qui seront opposables à l'État. L'État fixe des missions, elles ont un coût validé et efficient. Par conséquent, cela implique que l'État accorde les ressources pour assurer les activités pour lesquelles l'école est missionnée. Ce serait extrêmement important de l'argumenter lors des négociations (arbitrages ou dialogue de gestion) avec les tutelles.

M. CHAMBAUD.- Avant de laisser la parole à Corentin Neveu pour répondre à des points précis, je vais rappeler des éléments de contexte de l'exercice.

Deux exemples vous ont été présentés pour vous présenter où nous en sommes de l'examen, mais nous travaillons sur l'ensemble des éléments, il sera fait de façon systématique.

Ensuite, pour répondre globalement aux représentants du personnel, nous en sommes à une phase d'ébauche comme c'était indiqué. L'idée est de travailler avec l'ensemble des équipes pédagogiques pour clarifier des éléments clarifiés ou pour redresser des éléments en recettes ou en dépenses. Ce travail est conséquent, ces éléments ont été mis sur la table assez souvent.

Nous avons des éléments de comparaison : le travail mené à l'école n'en est qu'à une ébauche dans l'ensemble des autres écoles de service public. Nous avons besoin de ce travail, car l'EHESP est une école complexe, mais les éléments ne sont pas simples à stabiliser.

Enfin, les décisions, les propositions ou les projets de l'école doivent tenir de ces éléments, mais pas uniquement. Qu'est-ce que l'on attend de l'école ? Comment peut-elle intervenir ? Est-ce que cela correspond à un modèle économique sur certaines activités où nous devrions faire des bénéfices alors que la notion même d'école implique de réaliser des activités même si les recettes ne viennent pas en atténuation complète des dépenses ? Le mode actuel des universités montre bien que certaines activités qu'elles assurent ne tiennent que par des subventions. C'est l'ensemble de ces éléments qui nous permettra d'interroger dans l'exercice que nous aurons besoin de faire dans le début de l'année prochaine.

M. DEBEAUPUIS.- Monsieur Neveu, pouvez-vous apporter des éléments de réponse ?

M. NEVEU.- Nous avons un seul outil de collecte de données techniques (SISCOLE), mais nous avons constaté que tous les enseignements n'y figurent pas. Or, je ne me suis appuyé que sur cet outil pour construire les fiches. C'est pour cela que j'ai précisé que nous aurons une phase d'entretiens contradictoires avec les responsables de formation.

Ensuite, pour EDH, sont inclus : la rémunération des élèves, la prise en compte des stages, les missions. Tous ces coûts sont rattachés spécifiquement à la promotion EDH.

Pour le MPH, je n'ai pas fait le choix d'analyser cette année parce que nous avons eu moins d'élèves, nous analysons l'année 2017, c'est-à-dire le compte de résultat de l'année 2017 avec le poids de chaque formation. Effectivement, ces coûts pourront varier pour 2018 avec des recettes supplémentaires étant donné que nous avons un peu plus d'étudiants alors que les coûts resteront sensiblement identiques. En effet, le nombre d'étudiants a augmenté, mais nous n'avons pas augmenté le nombre de cours. Sauf erreur, un seul cours a augmenté, il a été dupliqué pour organiser des groupes supplémentaires.

Ensuite, nous travaillerons sur les autres activités en détaillant les formations, les fonctions support pour obtenir le coût de chacun des supports dans la volonté d'optimiser ces

processus par la suite. Nous n'en sommes qu'aux prémices, il nous reste encore beaucoup de travail. Je vous remercie.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, Monsieur Neveu. Un important travail est donc en cours. J'incite à la prudence puisque l'appropriation des nouveaux systèmes d'information décisionnels et le passage en routine de toutes ces informations discutées au sein de l'école prendront nécessairement du temps. Par rapport au séminaire du 8 février et au conseil d'administration du 7 mars, ce sont des informations avec les charges indirectes (coûts complets) qui seront les plus utiles et les plus pertinentes. J'ai cru comprendre qu'elles ne seraient disponibles qu'à partir du mois de mars. Vous affinerez progressivement l'information à nous donner, et nous vous la communiquerons dès qu'elle sera disponible. Je vous remercie.

5. POLITIQUE TARIFAIRE 2019

M. DEBEAUPUIS.- Je vous propose de passer à la politique tarifaire.

M. THOMAS.- Le prochain point étant soumis à délibération, pourriez-vous nous faire un rappel des pouvoirs donnés ? J'ai cru entendre le nom de Mme Julienne ; or, dans la composition du conseil d'administration, il est noté que le représentant de la DGOS est en cours de nomination. D'autre part, si elle était encore membre du conseil d'administration, je ne suis pas sûr que ses fonctions de directrice générale de la Haute Autorité de Santé (HAS) le lui permettent. Pouvez-vous faire un point sur les pouvoirs ?

M. DEBEAUPUIS.- Madame Quiot ?

Mme QUIOT.- Le décret statutaire de l'école prévoit que les représentants de l'État sont nommés par le ministre. Nous sommes ici, non pas en tant que représentants comme indiqué, mais nommés *intuitu personae*. Katia Julienne est nommée représentante de l'État comme je suis nommée, Agnès Quiot, administrateur de cette école, et non pas représentante de la Secrétaire générale qui n'est pas encore nommée. Comme l'arrêté n'a pas été renouvelé, les personnes nommées sont tout à fait en capacité de donner des pouvoirs comme c'est le cas pour les représentations syndicales.

Désapprobation des syndicats.

Mme QUIOT.- Je viens de faire une erreur, ce n'est pas « *comme c'est le cas pour les représentations syndicales* » puisque les représentants syndicaux sont désignés par leur organisme. C'est une grosse différence avec les représentants de l'État qui sont nommés nominativement.

M. DEBEAUPUIS.- Les deux représentants du ministère n'ont pas changé, les titulaires ont donné pouvoir à Mme Quiot.

M. de MONTALEMBERT.- J'entends ce que vous dites et je vous remercie de ces précisions. Cela signifie que le document présent sur le site Internet de l'EHESP est faux puisqu'il précise que l'on n'a plus de représentant de la DGOS.

M. LAMBERT.- Agnès Quiot nous a rappelé le droit, mais je voudrais me situer au niveau des principes des valeurs. Madame Quiot, vous avez travaillé comme moi à la HAS, nous connaissons bien cette « maison ». C'est une autorité publique indépendante — de l'État — à caractère scientifique. Il est donc curieux qu'une dirigeante de l'HAS représente l'État.

M. THOMAS.- Que signifie « pas la peine » ? Est-ce que cela signifie que son pouvoir n'est pas donné alors que nous allons avoir des votes importants sur les sujets suivants ? Nous souhaiterions avoir un point sur qui a donné mandat à qui, et à quel titre, de manière juridique, fiable.

Mme QUIOT.- D'accord. Si vous trouvez que le point de droit que je viens de rappeler est injuste, j'y renonce. Cela vous convient-il ? Au moment des votes, il est important pour l'école de faire entendre les voix, et c'est pourquoi la démarche me semblait normale, juridiquement fondée. Si vous estimez qu'elle est limite, je renonce à ce pouvoir. Cela vous convient-il ?

Approbation des syndicats.

M. DEBEAUPUIS.- Le rappel des procurations a été donné tout à l'heure. Compte tenu de l'information donnée par Mme Quiot, nous avons : 6 procurations et 25 présents, soit 31 membres votants au sein du conseil.

↳ 1. *Formation continue : moratoire en 2019 sur la délibération n°18/2018 (FC des agents de l'État) et évolutions de certains tarifs de formation*

- Rappel chronologique

Mme ÉVEILLARD-HOANG.- Bien que la politique tarifaire ait déjà été votée le 28 juin, nous revenons vers vous pour différentes raisons :

- la fin du libre-accès aux formations FC et FAE pour les agents de l'État ;
- suite aux discussions au mois d'octobre et de la position exprimée par la Secrétaire générale des ministères sociaux, il est décidé de surseoir à la décision.

Ce nouveau document prend donc en compte cette décision. Ensuite, nous avons profité de devoir repasser la politique tarifaire pour y intégrer quelques éléments. Ces évolutions ont été présentées au conseil des formations, elles sont intervenues depuis juin 2018.

- Les modifications

Concernant les formations diplômantes co-accréditées avec Rennes 1, nous ne sommes pas tellement en phase avec cette université en termes de calendrier pour le vote de la politique tarifaire, et cela explique ce décalage : celle de Rennes 1 est plutôt votée en fin d'année précédente alors que la nôtre se déroule plutôt en juin. Nous ne pouvons pas prendre en compte des éléments dont nous n'avons pas connaissance au moment où nous vous présentons la politique tarifaire. Les changements sont les suivants :

- exclusion des droits d'inscription universitaires du prix FC. Le prix FC doit être net et affiché, en dehors de tous droits d'inscription qui peuvent varier d'une année à l'autre, ils doivent apparaître de façon distincte. Jusqu'à présent, l'école avait toujours intégré les droits d'inscription universitaires dans le prix FC. S'agissant de formation co-accréditée, nous sommes dans l'obligation de nous aligner pour que les tarifs ne soient pas différents entre Rennes 1 et l'EHESP ;
- augmentation du tarif du master Droit de la santé pour 4 716,10 € (tarif demandé par Rennes 1 au mois de juin) à 5 000 € afin de l'aligner sur ceux de nos autres masters ;
- les tarifs des DU associés à ce Master sont par conséquent modifiés. Nous avons arrondi : de 1 816,10 € à 1 900 € pour le DU Éthique et décision en santé publique ; de 2 116,50 € à 2 200 € pour le DU Droit et psychiatrie et le DU Droit des malades et responsabilité médicale.

Ces formations relèvent de la co-accréditation avec Rennes 1.

Ensuite, concernant l'allongement de la durée de la formation sur une année supplémentaire, jusqu'à présent, lorsqu'un étudiant ou une personne en formation souhaite prolonger d'un an la durée de sa formation en master, il est tenu de payer les droits d'inscription universitaires pour l'année supplémentaire. Pour les DE, les mastères spécialisés et les certificats, nous avons aligné cette obligation l'année dernière en incluant une clause qui prévoit un surcoût de 10 % du prix de la formation pour le stagiaire en cas d'allongement de la durée de la formation non prévue initialement, c'est-à-dire pour des raisons diverses et variées, individuelles. L'idée est de prendre en compte dans les droits d'inscription la charge administrative que cela représente et le fait que c'est une place en moins dans la formation l'année suivante. Cette clause calculée sur la base d'un pourcentage pose beaucoup de problèmes d'application compte tenu de la situation de la personne (début de formation, milieu de formation, fin de formation). Nous nous sommes alignés sur les droits d'inscription universitaires, c'est-à-dire un surcoût forfaitaire de 250 € et non plus de 10 % du coût global de la formation. Ainsi, le surcoût pour l'école est plus facile à comprendre lorsqu'une formation dure deux ans au lieu d'un an comme initialement prévu.

Puis, certains apprenants souhaitent suivre un ou plusieurs modules des formations statutaires (avec l'accord du responsable de formation), bien que ce soit rare, nous avons besoin d'une base de calcul, et nous proposons de tarifer sur la base des tarifs FC du catalogue. La grille que vous avez votée en juin 2018, et qui existe depuis longtemps, prévoit une tarification sur la base d'une journée (1 jour, 2 jours, etc.) Au-delà d'un certain nombre de jours, le tarif devient forfaitaire. Cela n'est pas modifié, mais nous l'appliquerions à ce type de situation.

Enfin, la validation des acquis a toujours fait l'objet d'un document séparé, et cela complexifiait un peu les choses. Les prix ne sont pas modifiés par rapport à l'année dernière, ils sont reconduits à l'identique, et intégrés dans le document global « Politique tarifaire ».

M. CHAMBAUD.- Concernant les tarifs pour les personnels de l'État qui suivent une formation, cela correspond à une longue discussion que nous avons eue. Nous avons reçu en octobre un courrier de la Secrétaire générale des ministères sociaux qui nous demande expressément de revenir sur la proposition que nous avons faite, et acceptée par le conseil d'administration. Ce courrier précise également que cet élément sera rediscuté dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) avec l'école en 2019. Pour ma part, mon intention est effectivement de remettre ce sujet sur la table, non pas pour pénaliser les agents de l'État par rapport à leurs demandes de formation. Nous souhaitons avoir des mécanismes clairs, qui ne soient pas enchâssés dans une pratique, mais qui soient véritablement un des éléments de discussion, entérinés, que ce soit au niveau de la tutelle ou du conseil d'administration de l'école.

M. DEBEAUPUIS.- Avez-vous des questions sur ce point ? (*Non.*) Je le mets aux voix.

☒ Vote à main levée sur la délibération n° 28/2018 : unanimité.

↳ 2. *Hôtellerie*

Mme de LAROCHELAMBERT.- Nous avons peu de changements. Nous avons simplement appliqué l'indice INSEE (+1,71 %) aux prix de l'hôtellerie et des prestations afférentes.

↳ 3. *Location des espaces*

Mme de LAROCHELAMBERT.- Nous avons mis en place une politique plus systématique des espaces de l'école. En effet, nous sommes souvent sollicités par des intervenants d'origine différente, et nous proposons des tarifs pour chaque espace (amphithéâtres, salles, etc.) avec un tarif maximal applicable. Il appartiendra au directeur de l'école de prendre les dispositions d'abattement à 50 % pour les partenaires les plus proches de l'école.

↳ 4. *Prestations du LERES*

Mme de LAROCHELAMBERT.- Le catalogue des prestations du LÉRES a été édité comme tous les ans. Je ne serai pas en mesure de répondre à vos questions sur ces tarifs, mais nous pourrions interroger directement les personnels du LÉRES.

↳ 5. *Autres tarifs (reprographie, objets promotionnels et documentation)*

Mme de LAROCHELAMBERT.- Ces tarifs restent inchangés, cela ne fait pas partie des prestations les plus développées au sein de l'école.

M. ROSENBLATT.- Vous ne serez pas surpris que je souhaite intervenir au sujet des tarifs hôteliers 2019. Les indemnités des élèves n'ont pas augmenté depuis 2001 et 2003. Je sais que ce n'est pas de la compétence ni du conseil ni de la direction de l'école, mais il serait sage que les indemnités des élèves suivent, par exemple, l'indice INSEE depuis 2001. Cela justifierait que l'on ne soit pas dans un régime administré comme du temps de la RDA — je ne dis pas cela pour le présent — et que l'on ait un prix réel pour les tarifs de restauration et d'hébergement. Dans la mesure où ces indemnités ne sont toujours pas réévaluées, je voterai contre les tarifs hôteliers 2019.

Mme BOUDRICHE.- En tant que représentante des élèves fonctionnaires, je ne peux qu'aller dans le sens de M. Rosenblatt, surtout que la plupart d'entre nous sommes souvent contraints de payer un double loyer sans aucune indemnité. Pour ma part, j'ai un logement en région parisienne en plus d'un logement rennais. C'est une remarque importante, et je vous remercie de l'avoir mentionnée.

Mme LE POUL.- J'ai une question concernant l'augmentation des frais d'inscription, notamment pour le Master 2 Droit, santé, éthique. Vous avez parlé d'une augmentation de 3 716 à 5 000 € pour faciliter la facturation, mais cette formation était-elle déficitaire ? Dans ce cas, pourquoi demander un effort financier aux étudiants en master alors qu'ils sont généralement jeunes et dépendants de leurs parents ?

Mme OLLITRAULT.- J'ai une question sur les tarifs de location d'espaces. Qu'entendez-vous par « partenaires de l'école » ? En tant que directrice d'une UMR, nous pouvons recevoir des demandes des personnels de Sciences Po Rennes, de Rennes 1, etc. Sommes-nous partenaires ? Quel est ce partenariat ?

Mme ÉVEILLARD -HOANG.- Tout d'abord, le tarif actuel du Master Droit de la santé est de 4 716,10 € et non 3 716 €. La demande de Rennes 1 était de le faire passer à 5 100 € ; il passe à 5 000 €. Dans le *benchmark* des masters, il est très en dessous des tarifs habituels. Cette revalorisation a été réalisée à la demande de Rennes 1 compte tenu de sa politique tarifaire qui a pour but de rééquilibrer sa situation financière et de se mettre au moins au niveau du marché. Une étude a été faite sur les tarifs horaires, et les tarifs étaient là aussi très faibles. En tout cas, l'augmentation est quand même très limitée compte tenu des éléments de contexte.

M. CHAMBAUD.- Il est important de noter que les structures qui sont sur le campus de l'école sont l'école. Ensuite, les partenaires relèvent d'une appréciation (« *sur décision du directeur* »). Nous essayons de promouvoir des tarifs préférentiels pour les membres d'UniR et pour les structures avec lesquelles nous avons un véritable partenariat.

M. MESURÉ.- Je voulais m'associer à la déclaration de Michel Rosenblatt. J'ai une certaine cohérence, et il y a près d'une décennie, nous avons déjà soulevé ce problème avec Michel Rosenblatt et avec Gérard Vincent à l'époque. Sur cette décennie, nous avons eu deux espoirs puisque nous avons su que le ministère étudiait la question. Je m'associe à Michel Rosenblatt aussi bien au niveau du vote que de sa déclaration.

M. LE RAT.- Suite à la question posée par Sylvie Ollitrault, nous devons être extrêmement précis. À partir du moment où l'EHESP est tutelle d'une unité mixte de recherche (UMR) composée d'enseignants-chercheurs rattachés à Rennes 1, à Sciences Po, au CNRS, etc., il faut préciser que lorsque l'UMR fait une demande auprès de l'école, cela fait partie du personnel de l'école, que l'enseignant-chercheur qui porte le projet soit rattaché à Rennes 1 ou à Sciences Po, etc. Il faut le préciser sinon nous risquons d'avoir beaucoup de questions, aussi bien pour le LÉRES, IRSET, ARÈNES, etc.

M. CHAMBAUD.- Je suis tout à fait d'accord.

M. DEBEAUPUIS.- Nous passons aux voix en séparant les délibérations.

☒ Vote à main levée sur la délibération n°29/2018 : **15 voix pour, 12 voix contre, 4 abstentions.**

M. DEBEAUPUIS.- Si cela vous convient, je vous propose de délibérer globalement sur les trois autres délibérations.

☒ Vote à main levée sur les délibérations n°30/2018, n°31/2018, n°32/2018 : **unanimité.**

7. RESSOURCES HUMAINES

M. DEBEAUPUIS.- Je vous propose de passer la parole à directrice des Ressources humaines pour le point relatif au RIFSEEP.

Mme RENAULT.- Le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire des personnels fonctionnaires qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel. C'est le régime indemnitaire de la Fonction publique de l'État.

- *Le RIFSEEP, éléments de cadrage*

Ce régime indemnitaire de référence vise à harmoniser les primes servies dans les différentes fonctions publiques. Il vient remplacer la plupart des primes existantes. Normalement en vigueur depuis 2017, il vise à privilégier l'expertise, les fonctions, et à favoriser les mobilités dans la Fonction publique. En parlant du régime indemnitaire, nous traitons des primes, c'est-à-dire que nous ne parlons pas de l'évolution du traitement indiciaire des agents. Les corps et les grades correspondent à des échelons et à des indices.

Dans une évolution budgétaire, les évolutions de carrière peuvent se traduire par des mesures catégorielles du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire avancement d'échelons, promotion de grades, et la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Tout cela concerne le traitement indiciaire, ce n'est pas ce dont je parle puis nous traitons des primes.

Les arrêtés d'application pour le régime indemnitaire qui correspondent aux corps et aux grades de nos fonctionnaires (Fonction publique d'État) fixent des planchers et des plafonds de versement de primes. La borne basse et la borne haute sont tellement écartées que cela n'aide pas à savoir où se situer dans l'intervalle. Nous en parlons aujourd'hui parce que le conseil d'administration doit délibérer en matière de régime indemnitaire.

- État des lieux

Nous n'avons pas déployé l'esprit du texte RIFSEEP, mais les primes des 164 fonctionnaires intégrés de l'EHESP sont calées sur la note de service du MASS de 2014. Lorsque le régime RIFSEEP a été annoncé, nous n'avons pas réfléchi à un régime indemnitaire calé, non plus sur les grades, mais sur les fonctions. En attendant cette réflexion, objectif même de la réforme, nous avons converti les primes du barème de 2014 en les renommant « RIFSEEP ». Aujourd'hui, notre régime indemnitaire reste calé comme autrefois calé uniquement sur les grades des agents, et non sur leurs fonctions. Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est versée tous les mois ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est lié à l'investissement professionnel et à la manière de servir, il est versé deux fois par an, il n'est pas obligatoire et il n'a pas vocation à être reconduit systématiquement d'une année sur l'autre.

- Les principes à respecter

Les principes à respecter sont rappelés dans toutes les circulaires de mise en place du RIFSEEP que l'on peut trouver.

Au moment de l'application, tous les agents conserveront, *a minima*, leur niveau de prime antérieure par le biais si nécessaire d'une indemnité compensatrice. Au moment de la bascule entre l'ancien régime et le nouveau, personne ne peut régresser en montant de prime.

Le montant de l'IFSE est déterminé selon le niveau de responsabilité et d'expertise. Cela nécessite que nous ayons une réflexion en interne sur nos métiers, nos fonctions, et un travail de cartographie pour positionner nos métiers et nos fonctions selon des degrés d'expertise ; nous avons fait cette cartographie.

Le RIFSEEP vise à valoriser les responsabilités et à encourager les évolutions de carrière. Ce n'est pas parce que l'on est sur un régime indemnitaire « socle » que le travail exécuté n'est pas de qualité. Il n'existe pas un groupe de fonction « bas de gamme » et un groupe de fonction plus expert. Être sur le régime indemnitaire « socle » dans son corps et dans son grade signifie que l'on fait son travail très bien, normalement. Je traduis cela par le fait d'occuper un emploi relevant du groupe le moins élevé en régime indemnitaire n'enlève en rien au mérite et aux compétences des agents concernés.

Il convient de veiller au respect de l'équité et d'une cohérence d'ensemble, que ce soit à l'intérieur des corps et entre les différents grades. Nous avons aujourd'hui des diversités de régimes indemnitaires entre nos personnels de catégorie C, de catégorie B, et de catégorie A. C'est l'occasion de nous poser la question, et de donner plus de cohérence au régime indemnitaire à l'intérieur d'une même catégorie d'emplois.

Pour finir, il faut des règles claires et lisibles. Une information sera faite auprès des responsables de service et auprès des intéressés eux-mêmes lorsque nous serons prêts à proposer un nouveau régime indemnitaire, ce n'est pas encore le cas.

Nous devons également prévoir une commission des recours pour expliquer aux professionnels ce qui fait que leur fonction a été classée dans tel groupe, et pourquoi ils sont classés sur tel barème, etc.

- Méthodologie

Nous avons mis en place avant l'été un groupe de travail composé des représentants des organisations syndicales et de la DRH. Nous avons eu sept réunions de travail pour comprendre et lire ensemble les textes. La première tâche à effectuer est de réaliser cette cartographie des fonctions, c'est-à-dire qu'il faut reprendre toutes les fonctions de l'école, puis les classer dans des groupes de fonction, corps par corps (adjoints administratifs, adjoints techniques, secrétaires administratives, techniciens sanitaires, ingénieurs d'étude, attachés d'administration de l'État).

Nous parlons de 164 fonctionnaires qui perçoivent aujourd'hui l'Indemnité forfaitaire pour Travaux supplémentaires (IFTS), l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), la prime informatique, la prime liée à la recherche « travaux scientifiques ». Normalement, toutes ces primes disparaissent pour être remplacées par un seul et même régime indemnitaire. Pour l'instant, nous avons laissé l'étude de côté pour les 27 fonctionnaires détachés, cela fait partie de notre plan de travail 2019. Une proposition de cartographie a été présentée hier en comité technique.

Nous avons tenu à simplifier la diversité des primes, et tendre vers une plus grande cohérence au sein des corps. Vous n'avez pas les montants des primes actuelles dans ce tableau, mais vous avez grade par grade les effectifs (1^{re} colonne) tels qu'ils se dispersent aujourd'hui entre les grades. C'est ce qui compose le régime indemnitaire actuel.

En catégorie C, nous proposons de placer dans le groupe de fonction un peu plus « expert » les fonctions d'assistantes (en haut à droite). Les deux groupes de fonction « adjoint administratif » et « adjoint technique » ayant le même régime indemnitaire, nous les avons reclassés entre un groupe « socle » (29) et un groupe un peu plus « expert » (78). En effet, nous avons à l'école beaucoup de personnels de catégorie C qui sont assistantes de formation, et ils ont développé une expertise. Les deux adjoints sanitaires restent dans le groupe « socle ».

En catégorie B, nous avons tenu à revaloriser les fonctions de 29 gestionnaires qui sont principalement des secrétaires administratives. Nous proposons 19 fonctions dans le groupe « socle » et 15 dans le groupe « expert ». Nous repositionnons à ce même niveau de régime indemnitaire les APST. C'est une particularité statutaire, ce sont des personnels de catégorie C détachés temporairement sur un grade de catégorie B. Dans notre projection, nous les avons fait rejoindre les groupes de fonction des secrétaires administratives. Au niveau des techniciens sanitaires, 10 sont sur une fonction de technicien sanitaire, et 1 a une fonction particulière d'encadrement.

C'est sur la catégorie A que nous avons à ce jour le plus de disparités dans les régimes indemnitaires. Nous avons tenu à revaloriser les IGE : sur 164 fonctionnaires, seuls 3 relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur, 2 ont été titularisés (plafond d'emploi MESRI) à la faveur du concours Sauvadet, 1 est passé par la voie classique du recrutement de l'Enseignement supérieur. Ils sont à un niveau de prime qui n'est même pas au socle, nous devons nous poser la question de la revalorisation. Pour les autres métiers de catégorie A,

nous proposons de nous aligner sur le régime indemnitaire des attachés d'administration de l'État.

Voilà la cartographie de l'évolution et du reclassement de nos différentes fonctions dans des groupes, corps par corps. Cela a occupé plusieurs réunions de travail avec les représentants du personnel, nous avons commencé par les fonctionnaires de catégorie A, puis nous avons enchaîné avec ceux de catégorie B, puis de catégorie C. Nous aurons toujours des demandes de réajustement des fonctions au fil du temps, mais à l'instant *t*, c'est-à-dire le comité technique d'hier, nous sommes à peu près d'accord sur la ventilation de nos groupes de fonction à l'école.

Ensuite, nous souhaitons avoir un échange avec les deux ministères de tutelle sur l'alternative suivante : en termes de montants, est-ce que nous nous projetons sur un RIFSEEP du ministère de la Santé puisque tous nos fonctionnaires sont suivis à ce ministère, qu'ils appartiennent à la nomenclature des emplois de ce ministère, que les commissions paritaires se tiennent dans ce ministère ? Ou est-ce que nous nous calons sur le RIFSEEP du MESRI ? Cela soulève des questions de fond sur lesquelles nous devons avoir un échange : nos fonctionnaires *y* sont secrétaires administratifs, et non techniciens de recherche et de formation, attachés d'administration d'État et non ingénieurs d'étude ou ingénieur de recherche.

Nous avons une difficulté d'approche, car l'EHESP est un établissement d'enseignement supérieur. D'ailleurs, nos 195 contractuels sont rémunérés sur des grilles ITFR BIATSS de l'Enseignement supérieur, mais pas nos fonctionnaires.

Nous devons aussi avoir un arbitrage ou une discussion sur le périmètre des Nouvelles Bonifications Indemnitaires (NBI). Il était prévu au départ que les NBI soient intégrées dans le régime indemnitaire RIFSEEP, puisque nous avons appris que non, c'est finalement cumulable avec le RIFSEEP. Ce sujet crée beaucoup de frustrations et d'interrogations à l'école. C'est l'occasion de se reposer l'application de cet arrêté de 2003 qui n'a jamais été réactualisé. Il permet à 47 fonctionnaires (sur les 164) de bénéficier de la NBI, mais pas les autres.

Dans un troisième temps, il faudra apprécier le surcoût. Nous l'avons déjà simulé, mais nous devons avoir un échange avec nos autorités de tutelle pour savoir s'il est acceptable.

M. DEBEAUPUIS.- Avez-vous des questions sur ce point d'information complexe et sensible ?

M. LE RAT.- En préalable, au nom des personnels, je tiens à remercier le travail conduit par la DRH sur le sujet parce que c'est vraiment un travail de fond. Il a été mené en lien avec l'ensemble des représentants syndicaux dans un véritable dialogue social. Les choses sont complexes, mais vous, en tant que *managers* hospitaliers, vous devez connaître cela au quotidien. Nous devons être en capacité d'appuyer ce travail de fond, il faut féliciter les personnes engagées dans ce process.

C'est une chance d'avoir eu ce point avant de discuter sur le budget parce qu'une option reste en suspens. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas statuer aujourd'hui sur le fait d'intégrer ou pas dans le budget initial de 2019, mais la question des primes est un vrai enjeu, car elle concerne l'intégralité des catégories de fonctionnaires.

Le document remis sur le budget initial précise que, en fonction de la position du conseil d'administration sur le budget, il sera nécessaire de travailler sur la mise en œuvre du RIFSEEP et sur la revalorisation des grilles de rémunération des agents contractuels. Ce serait à inclure dans la discussion potentielle que nous aurons cet après-midi. Avec tous ces éléments, à charge pour les uns et les autres de se prononcer en conscience par rapport au budget initial de l'EHESP.

Je tiens à nouveau à remercier les personnes qui ont travaillé sur le sujet, il reste à voir si nous l'intégrons ou pas, mais c'est une autre histoire...

M. DEBEAUPUIS.- Merci. En l'absence d'autres remarques, je vous propose de nous arrêter pour reprendre nos travaux à 13 h 30.

(La séance, suspendue à 12 h 38, reprend à 13 h 45.)

M. DEBEAUPUIS.- En attendant que tout le monde s'installe, M. Chambaud va passer la bande-annonce du MOOC.

Projection du teaser du MOOC.

M. DEBEAUPUIS.- Bravo ! Merci, c'est très bien fait, c'est intéressant.

M. CHAMBAUD.- Il faut vous inscrire avant le 17 janvier 2019.

M. DEBEAUPUIS.- Les inscriptions sont donc ouvertes. Si vous n'avez ni commentaires ni questions, je vous propose d'aborder la présentation du budget initial 2019.

6. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2019

M. CHAMBAUD.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de laisser la parole à Mme de Larochembert et à ses équipes, je voudrais en profiter pour vous donner un élément d'éclairage pluri-annuel.

Étant arrivé dans cette école en 2013, je trouvais intéressant d'avoir des éléments d'appréciation sur ce qu'il s'est passé depuis 2013, notamment à l'occasion de ce budget initial. Certains reprendront une partie du débat de ce matin.

Depuis 2013, nous avons vécu une évolution très sensible de la situation de l'école. Tout d'abord, sur l'ensemble des recettes, les dotations ont évolué fortement au cours du temps. Celle donnée auparavant par le ministère des Solidarités et de la Santé, puis par l'Assurance Maladie, a connu une diminution un peu moindre que nous avons vue ce matin : -1,5 million d'euros entre 2013 et 2018. Nous percevions régulièrement des difficultés, notamment par rapport à la dotation du ministère de la Santé : durant des années, on recevait des montants pour élaborer le budget initial, mais on se retrouvait avec des gels en cours d'année. Ainsi, la dotation reçue en 2018 de l'Assurance Maladie était finalement supérieure à la dotation réelle du ministère de la Santé de 2017. L'effritement que nous avons connu a touché l'ensemble des structures du programme 204.

Du côté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation (MESRI), nous partions de très bas, puis cela a augmenté entre 2013 et 2018 ; 7 postes supplémentaires ont été financés. Les contributions des établissements sont restées stables pendant toute cette période.

Par contre, ce sont nos ressources propres qui sont en forte augmentation dans les recettes. Les recettes liées à la formation et aux activités internationales sont passées de 5,8 millions à 7,6 millions d'euros, soit +2 millions d'euros. C'est quand même un élément non négligeable, car cela veut dire que nous avons fait des efforts au niveau de la formation, et nous arrivons à un plateau de ce que nous pouvons faire. Nous avons augmenté ces recettes, mais dans certaines conditions. Dans le cadre du dispositif de la formation continue qui est en profonde transformation en France, nous avons atteint ce plateau pour les formations continues. Par contre, à l'international, nous avons gagné plusieurs projets d'excellence, y compris au niveau de la Commission européenne, et ils ont été financés dans ce cadre.

Pour ce qui est de la recherche, les montants étaient de 2 millions en 2013, et ils ont doublé. Même si c'est encore modeste, l'école apparaît maintenant dans l'effort fait en termes de recherche. Cette évolution des recettes est liée à notre capacité à répondre à des appels d'offres qui sont de plus en plus sélectifs, cela signifie que l'école se place dans des conditions favorables, y compris pour remporter des projets de recherche.

Concernant les dépenses, je voudrais insister sur un ou deux points. L'élément majeur de l'évolution entre 2013 et 2018 a été rappelé tous les ans : le nombre d'élèves fonctionnaires

hospitaliers a augmenté de façon importante puisque la masse salariale a augmenté de 5 millions entre 2013 et 2018.

Dans le même temps, le nombre d'élèves fonctionnaires de l'État était en dents de scie, avec un effritement de ce nombre d'élèves. Cela pose la question de la volonté d'avoir cette école pour former des fonctionnaires de l'État puisque les diminutions ont été non négligeables pour les filières État.

Dernier point, le nombre d'étudiants a augmenté, et cela correspond à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire à avoir une surface académique dans les formations. Nous sommes passés de 250 étudiants en 2013, lorsque j'ai eu l'honneur de prendre la responsabilité de la direction, à plus de 400 étudiants.

Je voulais partager ces éléments avec les administrateurs parce que c'est la toile de fond de l'évolution de cette école depuis cinq ans.

Enfin, je terminerai par des points sur notre plafond d'emplois. Nous avons eu une augmentation du plafond d'emplois MESRI grâce aux 7 emplois donnés pendant cette période, et une baisse importante du nombre d'emplois du côté du ministère de la Santé. En toute honnêteté, en 2013, les emplois n'étaient pas saturés, c'est-à-dire que nous avons une certaine marge de manœuvre, et ce n'est plus le cas. Nous sommes dans des situations de tensions assez fortes sur les emplois qui nous amènent à des difficultés, notamment pour rendre les emplois demandés.

Pour compléter le tableau, nous avons aussi des éléments nouveaux puisque deux nouveaux bâtiments ont été construits dans cette période pour partie par le contrat de plan État-Région et pour partie par les excédents dégagés par l'école à l'époque. En revanche, on n'avait pas pris en compte l'évolution des dépenses de fonctionnement de ces deux bâtiments qui sont loin d'être négligeables, et ces éléments pèsent sur notre fonctionnement. Que ce soit du côté du bâtiment de l'IRSET que du bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui, nous sommes dans des conditions de bon exercice de nos activités.

Je m'excuse pour cette introduction un peu longue, Monsieur le Président, mais il était important de vous rappeler le contexte du budget initial 2019. Non seulement l'école s'est transformée, mais le modèle doit être revu de fond en comble pour assurer la pérennité des quatre missions qui se sont développées, et qui sont maintenant de plus en plus reconnues.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Pour préparer ce budget, nous avons eu comme tous les ans un dialogue de gestion en interne avec l'ensemble des responsables. Nous avons fait en sorte que les projections soient les plus réalistes possible ; le budget en est la traduction. Il est probable que de nouveaux projets émergent au cours de l'année en termes de formation et de recherche, et cela nous amènera à présenter assez rapidement un budget rectificatif.

Cette présentation est la traduction du dialogue de gestion inscrit de façon très volontariste dans le cadre des directives gouvernementales avec le respect des réductions d'emplois et de nos crédits de fonctionnement. Compte tenu du contexte, nous avons veillé à ce que le plan d'investissement pour 2019 soit le strict reflet de nos besoins pour poursuivre notre niveau de prestations et bien amorcer les ambitions en matière de schéma directeur immobilier en veillant que ce qui vous sera présenté soit le plus proche de ce qu'il nous est permis de faire.

De la même façon, ce budget est préparé en amont des résultats des concours hospitaliers. Comme les calendriers nous conduisent à vous adresser très amont de la réunion les projets de budget, nous avons eu depuis connaissance de la réalité des entrées des élèves hospitaliers au 7 janvier. La projection réalisée il y a plus d'un mois et demi sera corrigée dans un budget rectificatif avec le nombre réel d'entrées à l'école, et cela aura une incidence en diminution sur la masse salariale « élèves » prévue dans ce budget.

Je ne vais pas revenir sur les éléments de conjoncture évoqués ce matin, et la note rappelle les grands faits marquants de l'année 2018, et les projets 2019. Nous pourrions répondre à toutes vos questions par la suite.

Emmanuelle Foucher remplace dans la fonction du budget Cécile Bonnetier qui prendra la responsabilité du contrôle interne et de l'audit au sein de l'école à partir du 1^{er} janvier 2019.

En effet, à partir de cette date, nous mettrons en place un nouvel organigramme pour le Secrétariat général, plus efficient dans sa composition. Il m'amènera à recruter prochainement un directeur des Affaires financières pour lequel des candidatures nombreuses et de qualité ont été reçues. Emmanuelle Foucher va vous présenter les grandes lignes du budget initial.

- Déficit budgétaire actuel

Mme FOUCHER.- En préambule à la présentation du budget *stricto sensu* et pour mémoire, il vous est rappelé les principaux indicateurs financiers en termes de réalisation pour 2016 et 2017 et en termes de prévision pour 2018.

Le déficit constaté pour 2016 se situe à 4 192 196 € et à 4 145 413 € pour 2017. Pour 2018, nous nous attendons à un exercice plus favorable du fait de la perception d'une recette exceptionnelle à hauteur de 1,5 million d'euros, d'où une prévision de déficit à 2 375 000 €.

- Les ressources

S'agissant du projet de budget 2019 *stricto sensu*, les prévisions de recettes se situent à 57 325 000 €. C'est une prévision supérieure à ce que nous avons constaté à fin 2017 (54 158 000 €), et légèrement inférieure à ce que nous prévoyons pour 2018 (59 613 000 €). L'augmentation est essentiellement liée à la recette de 1,5 million d'euros.

La première ligne du tableau porte sur la subvention pour charge de service public (SCSP) et la dotation de l'Assurance Maladie. Pour mémoire, nous percevons depuis 2018 une dotation de l'Assurance Maladie versée mensuellement.

S'agissant des contributions des établissements de santé, il a été prévu une recette à hauteur de 33 millions d'euros. Ce montant est supérieur à celui constaté en 2017 et supérieur à celui que nous prévoyons pour 2018 parce que nous avons reçu tardivement (février) l'arrêté permettant le recouvrement de ces contributions. Du coup, la facturation ayant démarré plus tard que d'habitude, nous nous attendons à un certain glissement dans la perception de ces recettes.

La dernière ligne (« divers ») explique essentiellement ces variations. Les prévisions de recettes sont à hauteur 808 000 euros, soit -800 000 € par rapport à 2018. En 2018, nous avons perçu le remboursement des cotisations indues au Fonds pour l'Emploi hospitalier (FEH) pour 800 000 €. Nous avons donc de moindres recettes sur cette ligne en 2019, mais elle est néanmoins supérieure au niveau constaté en 2017 grâce aux recettes de mise à disposition dans le cadre de la concession (+230 000 €).

La ligne « international » concerne les recettes du MPH pour 1,5 million d'euros, et nous ne les retrouvons évidemment pas en 2019.

Pour les autres recettes (contrats de recherche et d'expertise, et LERES), les prévisions sont adossées au calendrier des appels d'offres.

- Focus sur les dotations ministérielles

La dotation de l'Assurance Maladie qui nous a été notifiée pour 2019 est en légère inflexion par rapport à 2018 à hauteur de 8 561 170 €, avec une obligation de mise en réserve à hauteur de 3 %, soit 256 835 €.

Ensuite, le niveau de la SCSP du ministère de l'Enseignement supérieur pour 2019 est stable par rapport à celui de 2018.

- Dépenses

Nous passons aux dépenses en commençant par la composante RH.

- Plafond d'emplois

Mme RENAULT.- Le plafond d'emplois Santé était de 313 équivalents temps plein travaillés (ETPT) en 2017, puis de 305 en 2018, nous est notifié à hauteur de 297 pour l'année 2019.

Le plafond d'emplois Enseignement supérieur est stable pour la troisième année consécutive à 22 ETPT.

- Dépenses de personnel

Nous avons construit la traduction en euros à partir du budget rectificatif 2018, qui était lui-même conforme au budget initial 2018. Cela signifie que l'an passé, notre réalisation n'était pas très loin de la cible par rapport à notre prévision ; notre prévision de rentrée d'élèves s'est avérée assez conforme à la réalité.

Pour construire le budget initial 2019, nous sommes repartis des 46 232 000 € qui correspondent à la consommation de ressources prévues pour 2018, et nous y avons intégré des éléments nouveaux. À ce stade, le budget de masse salariale est en prévision d'augmenter de 2 % puisqu'il passe de 46 232 000 à 47 157 000 €.

Je vais commenter le graphique « dépenses de personnel » en partant de la droite, et par le haut :

- la prévision de la masse salariale des personnels hors plafonds (rouge) est de 3 590 000 au lieu de 3 810 000 €. Nous accusons pour la première fois une légère érosion de nos prévisions de dépenses hors plafond. Cela correspond à une stabilité, voire à une légère régression des dépenses prévues par le BAC (bureau d'aide aux contrats). Ceci est posé en connaissance des projets actuels, et de nouveaux projets apparaîtront peut-être en cours d'année. Nous sommes donc en plateau sur les consommations de masse salariale hors plafond Recherche ;
- la prévision de la masse salariale des élèves est de 19 660 000 € au lieu de 18 560 000 €. Comment avons-nous construit ce budget initial des élèves ? Tout d'abord, nous partons du réel pour la deuxième année de promotion des DH et des D3S puisque nous savons combien nous en avons en première année, donc en deuxième année. Nous sommes aussi partis du réel pour les classes préparatoires. Les plus nombreuses préparant aux concours DH et D3S sont entrées en octobre, et nous avons eu plus d'entrées (44) que l'an passé (38), d'où un effet nombre sur le réel. Puis, nous sommes partis du principe que nous aurions les mêmes effectifs de promotions entrantes en janvier que l'an passé.
Par rapport à l'effet coût moyen, nous avons deux actualisations. Tout d'abord, les attachés d'administration hospitalière ont bénéficié d'un reclassement statutaire en juillet 2018, avec effet rétroactif de 2017. Pour information, nous avons rattrapé les situations de tous les élèves attachés qui étaient dans l'établissement en 2017, ils nous avaient quittés, mais il a fallu les rechercher pour leur appliquer le rappel de l'année 2017. Nous sommes à jour, mais la valorisation indiciaire a un impact sur le coût moyen pour 2019. Nous avons aussi réactualisé le coût moyen des directeurs des soins en formation, il avait accusé un peu de retard les années passées. À ce stade, nous étions sur une prévision de masse salariale des élèves en augmentation de 1 million à cause de l'effet « nombre » et de l'effet « coût moyen ». Nous avons maintenant plus de visibilité sur les promotions entrantes en janvier, je pourrai vous donner des chiffres plus précis sur les élèves attendus en janvier par promotion, mais nous en aurons moins. Le million prévu en plus correspondra probablement en budget rectificatif à cet effet « nombre » en moins. Nous aurons probablement une grande stabilité du budget de la masse salariale des élèves ;
- la prévision des vacataires (orange) : en budget rectificatif, j'avais annoncé que nous aurions besoin de réajuster la prévision du budget de la masse salariale des vacataires pour intégrer une augmentation significative du recours aux vacataires sur des projets de ressources propres. C'est une anticipation que j'avais mal calculée, elle

nous a pris un peu de court en 2018 : de gros projets de formation continue nous amènent à recruter des vacataires en nombre (projet Pacte Territoires, projet GHT). Par conséquent, le budget des vacataires augmente, mais il est compensé à hauteur de 200 000 euros par des recettes supérieures à ce montant ;

- la prévision des personnels sous plafond montre une augmentation de la masse salariale de 1 % avec des « plus » et des « moins ». Les « moins » sont la conversion des 8 emplois déduits du plafond Santé, nous devrions avoir une masse salariale en baisse. Par ailleurs, sur cette masse salariale, nous aurons à mettre en œuvre la tranche PPCR 2018 : elle avait été reportée au niveau national en 2019. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un transfert primes-points (moins de prime, plus de points) globalement neutre pour l'agent, mais cela représente pour nous une cotisation Retraite supérieure et la pension civile est à des taux de cotisation élevés. À côté de ce transfert, on a aussi des revalorisations de grilles indiciaires, et cela représente un surcoût que nous ne pouvons pas éviter. À cela, il faut ajouter l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et des changements d'échelon. Nous avons prévu une enveloppe financière pour deux évolutions, mais elles ne sont pas validées à ce jour, elles reviendront vers vous en conseil d'administration : la traduction financière du déploiement du régime RIFSEEP ; puis une discussion que nous aurons en conseil d'administration sur le fait que les 195 contractuels de l'établissement n'ont pas bénéficié de la revalorisation indiciaire de la réforme PPCR pour les fonctionnaires. Comme ce ne sont pas de fonctionnaires, nous n'avons pas pour l'instant appliqué l'évolution des grilles à nos contractuels, mais le sujet mérite discussion.

Je suis prête à répondre à vos questions.

Mme FAIVRE-SALVOCH.- Merci pour cette présentation. Pouvez-vous donner la répartition des élèves par filière à la rentrée ?

Mme RENAULT.- Je vais prendre promotion par promotion, puis vous donner quelques chiffres à suivre qui montrent l'évolution des effectifs de nos promotions depuis 2015 :

- attachés d'administration hospitalière : 74 (2015), 63 (2016), 65 (2017), 53 (2018), et à ce jour nous sommes à 43 pour 120 postes ouverts au concours. Cette promotion est en sensible diminution ;
- D3S : 69 (2015), 83 (2016), 73 (2017), 82 (2018), et nous sommes à 70 avec des désistements presque tous les jours pour 100 postes ouverts au concours. Là aussi, cette promotion accuse un creux en 2019 ;
- directeur des soins : 45 (2015), 39 (2016), 49 (2017), 52 (2018). Nous étions plutôt sur une augmentation au fil des ans. Nous avions 60 postes ouverts au concours, et à ce jour, nous en aurons 53 (51 sélectionnés au concours, 1 report, 1 service de santé des armées). La situation est stable, nous en avons prévu 55, nous en aurons 53 ;
- directeur d'hôpital : 69 (2015), 71 (2016), 81 (2017), 82 (2018). Pour les 85 postes ouverts au concours, nous en attendons 85, c'est-à-dire que le jeu des désistements d'un concours sur l'autre fait que les élèves s'étaient positionnés lorsqu'ils avaient le choix sur le concours de DH, et c'est un peu au détriment des autres filières.

Mme FAIVRE-SALVOCH.- Avez-vous le nombre pour les inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (IASS) ?

M. CHAMBAUD.- 37.

M. LAMBERT.- Vous avez parlé d'une mise en réserve de 3 %, est-ce un gel prudentiel ? À quelles conditions sera-t-il dégelé ? Ensuite, a-t-on une idée de l'évolution de la trésorerie de ces dernières années ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- Je n'ai pas fini la présentation.

- Dépenses de fonctionnement

Mme FOUCHER.- Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base de la circulaire du Premier ministre et sur la base de ce qui était connu au moment de la préparation du budget. Ces éléments vous ont été exposés en introduction avec les projets en cours et à venir, les effectifs connus et les places ouvertes aux concours. Toutes les lignes de ce tableau sont en baisse ou en stagnation, la seule ligne qui enregistre une hausse est celle du Secrétariat général. Cela correspond à des engagements pluriannuels, notamment un marché public relatif aux assurances qui bénéficie à toute l'école (218 000 €). En parallèle, cette ligne mettra en œuvre des projets (paie à façon) qui vont générer des dépenses de prestation.

Au niveau de la ligne « direction », nous avons le renouvellement de la convention avec les sites parisiens. La réduction de la surface occupée génère une économie de 100 000 €.

- Dépenses d'investissement

Mme de LAROCHELAMBERT.- Vous voyez apparaître sur ce graphique l'effort consacré par l'école depuis 2017 à ce type de dépenses. Pour la première année, nous avons prévu d'être en dessous du seuil de 1 million d'euros pour les investissements en 2019 compte tenu du contexte financier global et deux autres éléments :

- les capacités pour les services supports, en particulier la Cellule des Marchés de l'école, d'accompagner l'ensemble des achats trouvent ses limites compte tenu des effectifs dont nous disposons. Depuis quelques années, nous avons toujours prévu plus que ce que nous pouvions faire matériellement pour procéder à l'ensemble des achats envisagés ;
- pour accompagner malgré tout les projets essentiels pour l'école pour conserver son dynamisme pour les quatre grands secteurs d'investissements (immobilier, LERES, CApP pour les équipements innovants, numériques et pédagogiques, informatique) et pour nous assurer des préalables nécessaires à la poursuite de nos projets, notamment dans le cadre immobilier. Je vous ai rappelé ce matin que nous avons à cœur de mettre en œuvre le démarrage du SPSI qui passe par la réhabilitation de la dernière aile du bâtiment Robert-Debré. Cette opération Roussel n'a pas pu être entamée cette année, et nous l'avons inscrite en priorité du plan d'investissement 2019.

A contrario, nous avons fait passer sur l'année 2018 l'acquisition d'un équipement pour le LERES prévue en 2019. La conjoncture nous a permis de l'acquérir dès 2018, même si je ne suis pas sûre que tout sera décaissé au titre de 2018, mais tout est engagé. Cela soulage d'autant le plan proposé pour 2019.

- Solde budgétaire

Mme FOUCHER.- Finalement, dans le projet de budget pour l'année 2019, le résultat prévisionnel s'établirait à -4 100 000 €, résultat proche de ce que nous avons constaté à fin 2016 et à fin 2017. Je rappelle que 2018 a bénéficié de conjonctures plus favorables. Le budget 2019 serait à l'équilibre par prélèvement sur fonds de roulement. Pour mémoire, dans le cadre de ce qui a été présenté tout à l'heure, et étant donné les effectifs, ce solde pourrait évoluer avec un budget rectificatif.

- Trésorerie

La trésorerie est en baisse depuis quelques années, et elle s'établirait en fin d'exercice à 3 059 000 €, niveau inférieur au solde prudentiel.

- Fonds de roulement

L'exercice 2019 enregistrerait un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 3 460 000 € pour s'établir en fin d'exercice à 5 934 000 €.

M. DEBEAUPUIS.- L'ensemble des informations vous a donc été donné. Les dépenses de la masse salariale « élèves » peuvent être considérées comme optimistes ou pessimistes, mais au vu des informations des dernières heures, elles sont en tout cas trop fortes, et elles devront être rectifiées de façon significative d'au moins 1 million d'euros au prochain budget rectificatif. Par ailleurs, au conseil d'administration du 7 mars, nous vous présenterons par définition non seulement le compte financier avec une vision plus fine sur l'exécution budgétaire 2018, et sans doute de meilleurs éléments de prévision et de correction sur ce budget initial tel qu'il a été préparé et présenté à ce jour. Je vous propose d'ouvrir le débat : avez-vous des commentaires ou des questions ? L'école partage avec vous les informations budgétaires dont elle dispose en cette préparation du début d'année 2019.

M. THOMAS.- Passons-nous au vote ?

M. DEBEAUPUIS.- Rassurez-vous, j'ouvre le débat, Monsieur Thomas. Je vous laisse le temps de réfléchir à vos questions ou commentaires si vous en avez.

M. ROSENBLATT.- Que dire ? Ce n'est pas une boutade, les réalités annuelles et pluriannuelles se rejoignent malheureusement dans la déception et l'inquiétude. J'ai écouté avec attention ce qu'a dit M. le Directeur en ouvrant ce point de l'ordre du jour. Je comprends bien qu'il ait pris la période de référence qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire celle de sa présence dans notre établissement. Dans le document budgétaire, nous voyons l'évolution pluriannuelle de la subvention des ministères sociaux devenue une dotation de l'Assurance Maladie ainsi que celle du ministère de l'Enseignement supérieur, c'est-à-dire que nous voyons la chute des ressources dont les ministères sociaux ont la responsabilité. Je répète ce que j'ai dit ce matin : la perte de subvention correspond peu ou prou au déficit constaté sur le fonctionnement des années correspondantes. Je ne vais pas insister sur la courbe, elle figure dans le rapport.

Ensuite, vous avez évoqué également le sempiternel sujet des contributions hospitalières en soulignant que la variation du nombre d'élèves fonctionnaires a des incidences budgétaires évidentes. Comme de coutume, nous répétons les uns et les autres que les 32 millions (bientôt 33 millions) de contributions des établissements de la Fonction publique hospitalière sont, d'après la loi, réputés couvrir les traitements et les indemnités des élèves. Depuis l'École nationale de la Santé publique (ENSP), ces contributions servent aussi aux frais pédagogiques, et nous ne nous en plaignons pas.

En fait, la constitution d'un fonds de roulement assez conséquent a été possible pendant des années grâce à la diminution du nombre d'élèves fonctionnaires de la Fonction publique hospitalière. Nous sommes restés stables (entre 30 millions et 32 millions) pendant des années pendant que les effectifs d'élèves chutaient dramatiquement. Ces excédents de gestion ont alimenté le fonds de roulement, puis ils ont permis de financer un programme ambitieux de construction, et d'assurer le développement et la pérennité de l'école, y compris le développement de sa dimension universitaire, je mets à part le financement des postes d'enseignants par l'Enseignement supérieur.

En tout cas, la Fonction publique hospitalière a largement contribué aux dépenses pédagogiques courantes, même si ce n'était pas notre argent, c'est celui que nous recevons pour les activités des établissements. Effectivement, dans les années récentes, les effectifs des élèves fonctionnaires ont à nouveau augmenté tout en étant très en deçà du niveau des contributions hospitalières. Le disponible pour participer aux dépenses pédagogiques et aux frais de fonctionnement de l'école est plus faible aujourd'hui qu'il y a quelques années. Ce n'est pas parce que l'école a bénéficié d'une sorte de rente que, au moment où l'on réaffecte ces ressources à leur destination première, il faudrait présenter l'augmentation des effectifs des promotions — je ne dis pas que vous l'avez fait — comme une explication du « trou dans la caisse ». Ce « trou » est lié à la diminution des subventions des ministères sociaux.

Que dire d'autre ? Encore une fois, c'est avec énormément d'inquiétude que nous constatons la dégradation de la situation qui se poursuit. Au cours de ces dernières années, nous nous

sommes gargarisés du modèle économique, il reste le même, mais les ressources vont se trouver modifiées.

Je terminerai mon intervention en soulignant de manière très positive l'importance des efforts de gestion assurés par les équipes de l'EHESP, par sa direction et ses équipes de professionnels. Elles ont été mises à contribution pour se réorganiser, revoir les process, gagner en efficience. Élisabeth de Larochelambert a souligné ce matin ce travail remarquable. Encore une fois, il faut s'en féliciter, et le souligner. Cette possibilité de se réformer en permanence pour gagner quelque chose à la marge trouve ses limites et ses aboutissements. Il est toujours possible de mieux faire, et vous avez démontré que vous faisiez au mieux, mais nous touchons là à la substance. De fait, nous sommes en train d'aller dans le mur, il faut que les responsables politiques du pays s'en rendent compte, et apportent les réponses que nous attendons tous depuis des années.

M. GURZ.- Je vais dans le sens de M. Rosenblatt. Nous voyons bien l'inéquation entre les missions et les ressources de l'école depuis des années, et elle s'accroît.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par mes collègues sur la réforme des financements. D'ailleurs, je remercie M. Mesuré, représentant du MEDEF, pour ses commentaires.

Cette réforme du financement permettra d'atteindre le mur financier du point de vue de la trésorerie en décembre 2020 au lieu de février 2020. C'est un peu ironique de ma part, mais nous voyons bien qu'il serait temps d'arriver à une réforme des moyens de financement. Effectivement, au niveau du fonctionnement, nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin, nous « atteignons l'os ». Au niveau des recettes, M. le Directeur a expliqué que nous avons atteint un plateau. Par conséquent, il faudrait revoir les modalités de financement pour que, au fil du prochain COP, après des coups de rabet sur les recettes, nous n'arrivions pas à des coups de serpe, voire de hache sur les dépenses, notamment sur la recherche et la formation alors que ce sont des missions de service public.

M. THOMAS.- Sauf inattention de ma part, je ne suis pas sûr que nous avons eu une réponse à la question de M. Lambert sur la mise en réserve de 3 %, et j'ai la même : est-ce la première année ? Pourquoi ? Quelles seront les conditions de cette restitution ?

M. JARNIGON.- Sauf erreur de ma part, c'est le taux de mise en réserve de précaution au niveau de l'ensemble des programmes. Cela ne concerne pas spécifiquement l'école, l'école a le montant de la subvention hors réserve, sachant que la réserve n'a pas vocation à être dégelée *a priori* maintenant qu'elle est passée à 3 %, alors qu'elle était à 8 % il y a encore 2 ans. Il faut considérer que c'est le montant de la subvention dont va bénéficier l'école.

M. DEBEAUPUIS.- C'est ce qui est intégré au projet de budget.

M. THOMAS.- La composante professionnelle souhaite vous demander l'organisation d'un vote à bulletins secrets sur ce sujet, et une suspension de séance.

M. DEBEAUPUIS.- La suspension de séance est de droit, et le vote à bulletins secrets aussi.

M. MESURÉ.- J'adhère totalement aux préoccupations répétées à chaque conseil d'administration de notre situation financière. Je remercie M. le Directeur pour son introduction qui montre une fois de plus que — nous sommes convaincus — le manque de financements constaté année après année n'est en rien dû à des erreurs de gestion de cette école qui est tenue de façon absolument remarquable. Néanmoins, il faut que nos financeurs comprennent lorsque l'on prend de l'argent dans la poche de quelqu'un, il faut le lui rendre. Si nos tutelles ont de l'intérêt pour cette école, elles doivent se rendre compte qu'il faut reconstituer un fonds de roulement qui n'a jamais été détérioré par une faute de *management*.

M. DEBEAUPUIS.- Merci. Voulez-vous compléter, Madame Quiot ?

Mme QUIOT.- J'ai une observation. Effectivement, le résultat est sans surprise, tout comme la pente. Je voudrais saluer les efforts de l'école parce que les efforts d'efficience ont été là, les

résultats d'efficience sont difficiles à cerner à cause d'événements parasites et il faudrait entrer dans le cœur de la construction budgétaire pour voir ce qui a « payé » et les efforts qui sont encore à mener, mais cela ne résout pas le problème. Cette année du COP est l'année de la révision du modèle économique. Je sais que le mot ne correspond pas à la réalité, mais il s'agit de trouver les moyens de la soutenabilité des missions de l'école, et c'est de cela que nous sommes collectivement responsables en tant que conseil d'administration. C'est cette recherche collective que nous avons commencé à travailler et qui nécessite une accélération des travaux au cours du premier trimestre de l'année 2019.

Pour autant, au risque de me répéter chaque année au moment du vote du budget, la posture du ministère de la Santé a été de soutenir l'école, il n'est absolument pas question de la fermer, Monsieur Mesuré. Il ne faut pas inventer des phantasmes là où il n'y en a pas, il en existe suffisamment comme cela.

Pour fonctionner, une école a besoin d'un budget. Voter le budget, ce n'est pas voter la confiance, ce n'est pas « dévaler la pente » sans rien faire. Des actions ont commencé à être entreprises, des réformes sont en cours et elles sont à négocier, et le conseil d'administration, dans l'ensemble de ses composantes, y sera associé. Il faut prendre une décision de choix de vote responsable : soit en permettant à l'école d'assumer ses dépenses et ses recettes, d'assumer son fonctionnement, soit en lui mettant un peu plus la tête sous l'eau en ne votant pas le budget. Je souhaite souligner l'inconvénient à ne pas avoir un budget de fonctionnement et les perturbations que cela entraîne sur la chaîne des dépenses financières. Je pense que cette école n'a pas besoin de ce travail en plus puisqu'elle doit préparer un budget rectificatif.

Personnellement, je souhaitais que l'information soit complète, et que la posture du ministère soit comprise. Néanmoins, ce n'est pas un blanc-seing. Comme on a des travaux en cours de remise à plat, je souhaitais faire part de mon opinion, c'est-à-dire faire confiance aux travaux à venir plutôt qu'aux postures anciennes qui sont connues puisque la situation est en dégradation.

M. LE RAT.- Nous sommes dans un contexte où nous sommes en train de préparer le futur COP. Je me fais le porte-parole des personnels de l'école qui, dans une majeure partie, ont l'impression d'être dans un budget totalement contraint, et qu'il faut imaginer l'avenir serré dans les coutures assez intenables. Si j'ai bien compris ce qu'a dit Mme Quiot, un message est peut-être à faire passer : nous sommes en train d'élaborer un COP, d'imaginer des axes de travail en recherche, en formation, en expertise, etc. Lorsque nous serons amenés à chiffrer, qu'est-ce que cela signifiera pour les années à venir ? Je me pose aussi la question suivante : dans ce cas de figure, est-ce que nos deux tutelles, c'est-à-dire le ministère de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur, vont suivre ? Si nous chiffrons quelque chose pour les années à venir, est-ce que l'on nous suit ou est-ce que nous continuons à aller dans la dégringolade ? Pour moi, le sujet est là. C'est bientôt Noël, je suis peut-être totalement naïf, mais si nous élaborons un COP, nous pouvons supposer que cela permettrait peut-être de rééquilibrer un peu les comptes.

M. ROSENBLATT.- J'ai un court commentaire sur ce questionnement logique. Je siége à ce conseil d'administration depuis que l'EHESP existe. Nous avons fait un COP avec les mêmes préoccupations et les mêmes perspectives, il a correspondu à ce tableau. Le dernier COP a suscité les mêmes débats : on va reposer les missions, les objectifs, etc. Puis, on a eu chaque année une coupe. Si un argument pouvait montrer qu'il en serait autrement pour le COP à venir, j'en serais ravi, je crains malheureusement que nous vivions de manière répétée les mêmes expériences jusqu'au moment où nous serons tout à fait dans le mur. Le sens de toutes nos interventions de ce jour et d'autres séances est d'alerter et d'essayer de tirer la sonnette d'alarme pour qu'il n'en soit pas ainsi. Nous voudrions que ce message arrive enfin complètement au sommet de l'État.

M. COURAUD.- En tant qu'ancien du conseil d'administration, je voulais réagir. Lorsque le dernier COP a été discuté et mis en place, la situation financière était complètement

différente : on n'avait pratiquement aucune inquiétude sur le devenir financier de l'école. Aujourd'hui, la situation est complètement différente.

Cela veut dire que l'engagement au niveau du COP, aujourd'hui ou au cours des prochains mois, ne peut pas être de même nature que l'engagement pris il y a cinq ans. C'est très important du côté de notre ministère : le COP ne peut pas être discuté avec l'établissement lors du dialogue contractuel sur une base qui ferait qu'il ne serait pas réalisable quelques mois après.

M. MESURÉ.- Je remercie beaucoup les deux représentants des tutelles. Si j'étais à leur place, je tiendrais les mêmes discours, mais on m'a appris qu'un budget est présenté avec des données, après avoir été travaillé, et c'est le cas ici. Nous avons des chiffres devant le nez. Je n'ai jamais entendu dire qu'un bon *management* était basé sur l'espoir. Ce n'est pas de la météorologie, il ne s'agit pas de dire qu'il pleut, mais qu'il fera beau demain. Malgré toutes les bonnes volontés de mes deux voisins, un budget est un budget. Si les choses sont améliorées, nous les constaterons et nous en serons ravis pour l'école. Nous ne sommes pas habitués à voir de la dégradation tous les ans, et à manquer de lucidité. La première qualité du *management* est d'être lucide, et de ne pas simplement constater une perte de plus, mais que cela va s'arranger parce que le ciel va s'éclaircir. Nous votons un budget, ce n'est pas la même chose.

M. de MONTALEMBERT.- Je ne fais pas partie des plus anciens au sein du conseil d'administration, mais cela fait trois ans que j'y sié debate, et trois ans que, chaque année, à la même époque, j'ai l'impression d'entendre les mêmes présentations, les mêmes alertes de notre part, et les mêmes discours rassurants, voire pontifiants, voire très promoteurs de la part des pouvoirs publics. Je les entends sans problème, mais je constate que le budget finit chaque année par être voté, et l'année suivante, nous nous retrouvons face aux mêmes difficultés.

J'ai compris que l'on s'était plus ou moins fait tancer et accuser d'être irresponsables. S'il faut être irresponsables pour être entendus, soit ! Je rappelle que le conseil d'administration n'est pas une « chambre d'enregistrement » comme l'a dit M. Mesuré ce matin, il a le droit de se faire entendre et de s'exprimer. Sans vouloir manquer de respect aux pouvoirs publics, nous devons continuer à exercer notre droit et notre devoir d'alerte, et notre inquiétude vis-à-vis de la situation financière de l'EHESP. À cette aune, les plus irresponsables ne sont pas forcément ceux que l'on croit.

M. DEBEAUPUIS.- Avez-vous d'autres commentaires ? Monsieur le Directeur ?

M. CHAMBAUD.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite insister sur deux points avant de procéder au vote. Je reprends l'Histoire que je connais depuis 2013, notamment par rapport à ce qui a été mis en place à l'époque. Lorsque je suis arrivé, un contrat intermédiaire de deux ans avait été mis en place à cause d'une période de flottement entre le départ du directeur précédent et mon arrivée. Nous avons mis en place un COP dans ce cadre. Je reprendrai ce qu'a dit M. Couraud parce que c'est important. En 2013, lorsque nous avons élaboré en interne, puis négocié le contrat COP, la situation de l'école était très différente. Nous étions au début d'une évolution qui s'est manifestée pendant les cinq années de ce COP, mais je ne sais pas qui pouvait prédire à l'époque ce qui allait se passer dans les cinq années suivantes puisque nous l'avons découvert année après année. Pour information, en 2013, le fonds de roulement était entre 18 millions et 19 millions d'euros. Même avec les difficultés que l'on pouvait pressentir, cela n'appelait pas automatiquement de notre part à une alerte particulière. Elle s'est révélée année après année lorsque les situations se sont retrouvées avec une difficulté de perception pluriannuelle de ce qui allait se passer. Je voulais juste donner cet élément de contexte.

Deuxièmement, pour nous, le début de l'année 2019 sera très particulier. Comme l'a dit Mme Quiot, nous aurons probablement à préparer un budget rectificatif, mais ce n'est pas ce qui me préoccupe le plus. Nous serons dans une situation de ne pas faire cette année ce que

nous avons fait il y a cinq ans, c'est-à-dire que nous allons mettre en place un plan stratégique et un COP dans des conditions qui conditionnent l'avenir de l'école. Je dis cela avec gravité. La discussion de ce matin sur les modalités d'évolution des contributions de l'école n'est qu'une partie de l'ensemble de nos difficultés, il faut revoir l'ensemble pour pérenniser, dans ce contexte, les quatre missions de l'école. Il faut que nous ayons la capacité de discuter les éléments de ce COP.

Je respecte totalement que chacun des membres du conseil d'administration soit souverain dans ses décisions, c'est normal et logique, c'est comme cela que fonctionne la démocratie. Néanmoins, les conditions dans lesquelles nous travaillerons ces sujets en début d'année prochaine peuvent être rendues difficiles si le budget n'est pas effectif.

M. DEBEAUPUIS.- Avant de lever la séance, je voudrais ajouter un point. Comme l'a souligné M. le Directeur, il va négocier un COP sur les cinq ans qui viennent. Par ailleurs, il présentera au conseil d'administration du 7 mars 2019 un compte financier et un budget rectificatif qui intégrera les informations que nous avons partagées aujourd'hui et celles qui se feront jour d'ici là. Le vote d'aujourd'hui est important sur le budget initial, il sera éclairé ou complété par les travaux que nous reprendrons et au prochain conseil d'administration du 7 mars.

(La séance, suspendue à 14 h 53, reprend à 15 h 02.)

M. DEBEAUPUIS.- Je vous propose de passer au vote.

Je vous rappelle que la délibération concerne le budget initial, je vous propose de voter par bulletin secret : « oui » pour vote favorable, « non » pour vote défavorable, et « abstention » si vous souhaitez vous abstenir.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le dépouillement est assuré par M. Coat et Mme Thieffry.

☒ Vote à main levée sur la délibération n°33/2018 : **18 voix contre, 11 voix pour, 2 abstentions.**

M. DEBEAUPUIS.- Merci pour ce vote, nous vous présenterons un budget rectificatif au conseil d'administration du 7 mars.

8. PROJETS TRANSVERSAUX

M. DEBEAUPUIS.- Nous avons un dernier point à l'ordre du jour concernant le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs. Nathalie Sourdaïne, ingénieure de prévention de l'école, nous le présente.

↳ 1. *Adoption du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)*

Mme SOURDAÏNE.- Avant de commencer ma présentation, je tiens à excuser Christophe Van Der Linde, délégué Défense de Sécurité qui m'a aidée à élaborer ce PPMS.

- Le PPMS est un outil d'aide à la décision face à une situation d'exception

C'est un aide-mémoire qui permet de savoir qui va faire quoi et comment avec une gestion qui n'a plus rien à voir avec des incidents de la vie quotidienne.

Nous parlons de situations d'exception :

- les risques naturels : tempête, inondation, etc. ;
- les risques technologiques : nuage toxique ou radioactif, ou un camion de transport de matières dangereuses qui est accidenté, etc. Pour mémoire, un camion contenant des matières chimiques a eu un accident à côté de Rennes le mois dernier, et plus de 1 000 personnes ont dû être confinées pendant plusieurs heures ;
- les risques humains : intrusion, alerte à la bombe, ou attentat.

L'objectif est d'être prêt face à une situation de crise afin de se préparer et de gérer une situation d'événements majeurs pour assurer la sécurité des apprenants et des personnels

pendant une durée estimée à 20 minutes, le temps que les secours arrivent et montent en puissance dans leur mise en œuvre, et pour appliquer les directives des autorités.

- La cellule de gestion de crise

La cellule de gestion de crise que nous mettrons en place en début 2019 au sein de notre école permettra de prendre en charge les décisions et les actions, de prévenir une crise potentielle, de limiter les impacts de la crise.

Les objectifs sont de :

- piloter : recueillir et analyser les informations du terrain, définir la stratégie d'intervention, et mener des actions de reprise s'il y en a besoin ;
- gérer la stratégie de communication de crise tant au niveau des médias, des réseaux sociaux, de la famille, et des autorités ;
- gérer la logistique : accueillir les services de secours, gérer les accès, mettre en sécurité les différentes installations, etc.

- Existant à l'EHESP

Au sein de notre école, nous avons des personnels qualifiés au niveau du poste Sécurité avec une personne 24 h/24, 7 j/7 au niveau de ce poste, avec une qualification SIA?? en dehors des heures ouvrables, une ronde de fermeture du site, une ronde motorisée, et du personnel d'astreintes techniques 24 h/24.

Nous avons mis en place le dispositif Vigipirate avec l'affichage des consignes au niveau de toutes les entrées du bâtiment, nous avons les consignes sur Intranet, sur Internet et sur REAL (pour les apprenants). Puis, nous avons modifié les consignes pour les séjours à l'étranger. Nous avons également renforcé notre contrôle d'accès.

- Élaboration du PPMS

Pour élaborer le PPMS, nous avons pris contact avec le référent de Sûreté de la Préfecture et de la Police, nous avons fait du *brainstorming* auprès des conseillers de prévention du Grand Ouest, et nous avons étudié un déclenchement de PPMS au niveau d'une grande école à Nantes (Oniris). Nous avons mis en place un dispositif de fermeture immédiate des portes en contrôle d'accès en cas d'intrusion.

- Les actions à mettre en œuvre en 2019

Des actions restent à être mises en place en 2019 :

- la constitution d'une cellule de place ;
- un plan de formation (avec présence obligatoire) des apprenants et du personnel commencera dès le mois de janvier ;
- l'élaboration de zones de confinement en accord avec les autorités ;
- la mise en place d'un exercice « grandeur nature » (juin 2019) en collaboration avec les autorités (forces de l'ordre, forces de secours, etc.) ;
- l'étude de la mise en conformité de notre contrôle d'accès avec vidéo surveillance.

Ma présentation a été rapide, mais vous avez eu l'ensemble des documents. Si vous avez des questions, je suis disponible.

M. DEBEAUPUIS.- En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

☒ Vote à main levée sur la délibération n° 34/2018 : unanimité.

↳ 2. *Bilan annuel de mise en œuvre du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap*

Mme SOURDAINE.- Je vais vous présenter le rapport d'exécution du schéma été présenté en 2017.

- Pour rappel

La loi nous indique qu'il faut présenter le schéma directeur au conseil d'administration ainsi qu'au conseil académique, c'est-à-dire au conseil de formations de notre école.

- Quelques dates

Depuis la présentation de la politique Handicap en février 2017, nous avons mis en place des actions qui vous sont présentées dans le document qui vous a été remis.

L'objectif est de mettre en place le schéma directeur 2019-2020 dans le périmètre de l'Université de Rennes (UniR) en reprenant les items mis en place en 2017-2018 :

- recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap,
- accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- information, formation et recherche,
- accessibilité physique et le numérique,
- politique d'achats solidaires.

- L'accueil des apprenants

Nous avons nommé un référent Handicap en octobre 2017 au niveau de la direction des Études. Il s'est attaché à : alerter les responsables de formation, suivre les stages, l'insertion professionnelle de nos apprenants. En 2017, nous avons suivi 9 apprenants en situation de handicap, puis 6 en 2018. Finalement, nous n'avons pas augmenté le nombre de personnes suivies dans les mesures compensatoires, mais depuis que nous avons nommé un référent, les réponses à nos apprenants sont bien plus rapides et plus adaptées, et le taux de satisfaction de ces personnes reste élevé. Nous avons mis en place un guide d'accueil pour le référent Handicap avec une uniformisation des procédures.

Les perspectives sont :

- établir une cartographie des lieux de stage accessibles. En effet, une personne en situation de handicap doit avoir un site accessible par rapport à son handicap, ce n'est — hélas — pas le cas partout. Nous commençons à incrémenter cette cartographie ;
- créer des tutoriels pour adapter les cours. Nous y avons déjà travaillé depuis que nous vous avons transmis le schéma directeur. Par exemple, il s'agit de montrer comment transformer un fichier Excel en document PDF, car les logiciels pour non-voyants ne lisent que les PDF. Ces petites choses toutes simples améliorent énormément les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

- Le personnel

Nous avons procédé de la même façon avec un référent Handicap et une information (intranet, Internet) sur notre politique et sur notre procédure d'accueil. Le nombre de personnels avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a augmenté. Au 1^{er} janvier 2018, date de déclaration des personnes avec RQTH, nous en avons 21. Il faut ajouter à ce nombre deux autres personnes recrutées, et deux agents qui ont oublié de renouveler leur RQTH au 1^{er} janvier 2018, soit un total de 24. Par conséquent, nous avons une forte augmentation des personnels reconnus en situation de handicap. Nous avons également mis en place un guide accueil, et nous avons réalisé plusieurs achats pour mesures compensatoires. Pour information, en 2017, ce budget représentait 4 291 € (fauteuils ergonomiques, rampe d'accès) et nous avons obtenu un remboursement du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ; en 2018, la somme était à peu près équivalente (fauteuils ergonomiques, appareil auditif, etc.) Nous avons créé une fiche avec tous nos partenaires et professionnels qui pourraient nous aider à porter ces mesures compensatoires. Nous avons mis en place une équipe pluridisciplinaire, nous n'avons pas eu l'occasion de l'enclencher, mais elle nous permettra de répondre à des besoins spécifiques ou à des solutions que le référent Handicap n'arrive pas à trouver seul. Elle nous permettra d'étudier des situations un peu plus complexes.

Nos perspectives sont la mise en place d'un plan de formation tant pour le personnel enseignant que non enseignant *via* le FIPHFP. Nous inscrivons en priorité les personnels en *front office* comme le personnel d'accueil ou celui qui gère les salles, etc.

- Le cadre bâti

La commission d'Accessibilité nous a validé l'ensemble de nos bâtiments en 2016. Pour information, la Conférence des Grandes Écoles (CGE) nous a informés que 96 % des grandes écoles sont conformes au niveau du handicap moteur, mais pas de tous les types de handicaps alors que l'ensemble de nos bâtiments est conforme à tous types de handicaps, à part la résidence Villermé dont nous ne sommes pas propriétaires, nous ne pouvons donc pas y lancer des travaux. Des équipements ont été achetés :

- des boucles auditives permanentes au niveau des deux accueils ;
- une sonnette flash dans l'une des résidences pour alerter l'élève non-voyant qu'une personne souhaitait entrer dans sa chambre ;
- un abonnement à destination des personnes sourdes ou malentendantes pour une traduction en langue des signes ou en transcription directe ;
- la mise en place de la signalétique intérieure et extérieure est en cours ;
- le service médico-social a été déplacé pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

Nos perspectives sont :

- favoriser la chaîne de déplacement au niveau des cheminements extérieurs, car quelques pentes et trottoirs ne sont pas réglementaires ;
- mettre en ligne la notice d'accessibilité afin d'informer les personnes qui viennent chez nous des moyens mis en place. En effet, en mettant en place la politique Handicap, nous avons remarqué que l'école faisait un certain nombre de choses, mais nous ne savions pas les mettre en valeur.

- La formation/sensibilisation

Nous abordons différents points au niveau du handicap dans notre école :

- SIE « Accessibilité, sécurité et mobilités » ;
- colloque animé par les D3S ;
- Conférence du Mardi sur le thème du handicap ;
- quelques enseignements abordant le thème du handicap ;
- un centre de documentation spécialisée sur l'autonomie et le handicap ;
- Collectif de Recherche sur le Handicap, l'Autonomie, Société Inclusive (CoRHASI)

Nos perspectives sont :

- notre logiciel ne nous permet pas d'incrémenter toutes les formations où nous parlons du handicap, nous le ferons en 2019 ;
- mettre en place un plan de formation pour le personnel enseignant et non enseignant.

- La communication

Nous avons modifié notre politique d'accueil sur le site intranet et REAL, et le site internet a été complètement mis à jour avec une rubrique concernée au handicap. Elle est accessible par la page et d'autres items. Lors des rentrées (septembre, janvier), nous faisons des communications spécifiques. Nous mettons en place un stand Handicap pour les nouveaux embauchés.

Nos perspectives sont d'offrir une visibilité sur le site Internet des mesures compensatoires, c'est-à-dire mieux communiquer sur ce que nous faisons au sein de l'école.

- Les achats

Notre perspective est d'inclure la notion de responsabilité sociétale dans la politique Achats en accord avec la politique Développement durable que Manuel Coat vous présentera tout à l'heure.

Je suis à votre écoute.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup pour cette présentation très complète des actions de l'école en matière de prise en charge du handicap.

Mme BOUDRICHE.- Dans ma filière, nous avons 3 élèves RQTH, et 2 autres ont demandé une RQTH, soit 5 personnes. Ce témoignage m'interpelle, ces élèves ont bien été pris en charge par le directeur de filière. Néanmoins, il reste quelques problématiques : certains outils ne sont pas assez connus par ces personnes. J'ai cru comprendre que le livret d'accueil est plutôt destiné au référent, il faudrait peut-être alerter ces élèves sur ce qui existe pour leur faciliter la vie au sein de l'école. Je rappelle qu'une élève de ma filière est en grande difficulté, logée à Villermé, elle a une baignoire sabot. À Condorcet, nous déplorons toujours des problèmes d'accessibilité pour ces personnes. Je voulais attirer votre attention sur ce point qui me touche particulièrement.

Mme SOURDAINE.- Nous avons conscience que la résidence Villermé n'est pas conforme. Par contre, six chambres sont adaptées aux personnes à mobilité réduite à Condorcet et 24 pour les handicaps sensoriels. De plus, nous avons mis en place certaines choses, mais nous n'avons suffisamment communiqué sur ces actions. Notre projet pour 2019 est de les mettre en valeur : plus nous communiquerons, plus les personnes connaîtront les mesures compensatoires que nous pouvons apporter.

Mme BOUDRICHE.- Très bien, je vous remercie.

M. ROSENBLATT.- Je voulais simplement exprimer le fait que l'école me semble assez exemplaire dans ce type de démarche. Comme c'est une école de santé publique, nous le comprenons bien, et félicitations pour le travail accompli, pour ce que vous avez fait et ce que vous avez prévu de faire. J'ai une simple question sur les effectifs de personnel : avez-vous une politique de recrutement ? Est-ce que ce sont des situations de dégradation de l'état physique ou de santé qui ont conduit à avoir ce chiffre de personnes concernées ?

Mme RENAULT.- Les deux : des recrutements directs de personnels en situation de handicap connu et avéré lors de leur recrutement ; une présence de notre chargé de recrutement dans des forums dédiés aux recherches d'emploi par ces personnels en situation de handicap. De plus, nous avons un accompagnement des personnels qui sont déjà chez nous, pour plusieurs années pour certains. Avec l'aide de nos référents et du médecin de prévention, nous les accompagnons dans la démarche qui n'est pas forcément évidente pour eux de déposer un dossier de RQTH. Se lancer dans une démarche de reconnaissance de handicap n'est pas quelque chose de facile, nous avons un accompagnement pour expliquer ce que cela peut apporter à la personne en termes d'aides diverses, et pas seulement sur son milieu de travail. Puis, cela nous permet de compter ces personnels dans nos pourcentages de personnels handicapés, et de nous faire rembourser par le FIPHFP les équipements qui leur sont utiles. Cela ne nous empêche pas d'équiper les postes de travail des agents qui ne sont pas prêts (ou qui ne veulent pas) à demander cette RQTH, mais c'est pris sur le budget de la DRH ou du service lorsque nous avons épuisé notre quota budgétaire.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, Madame Renault. Avez-vous d'autres commentaires ? (*Aucun commentaire n'est formulé.*) Merci et bravo pour ce plan intégré dans la politique générale de l'école.

↳ 3. Démarche de labellisation : point d'étape sur le projet de stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale (DD & RS)

M. COAT.- Je vous présente l'état d'avancement de cette mission lancée en juin 2018. Depuis plusieurs années, l'École a mis en place divers dispositifs qui contribuent à sa politique de développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS). Nathalie Sourdaïne vous a

présenté tout ce que nous faisons en termes d'accessibilité. On peut citer également la mise en place du télétravail, un dispositif en faveur de l'égalité hommes-femmes, ou encore le campus sans tabac depuis fin mai 2018.

Il nous a paru opportun de structurer et de coordonner cette stratégie en mettant en place une politique plus globale en la matière avec une démarche de labellisation. Le calendrier s'y prêtant bien, nous intégrerons toutes ces problématiques dans le cadre de l'élaboration du projet stratégique pluriannuel de l'établissement.

Pour piloter et animer cette démarche, une référente a été désignée auprès de la direction. Estelle Baurès est chargée de mission depuis le mois de juin 2018, et je tiens à la remercier au nom de l'école pour le travail réalisé ces derniers mois. Excusez son absence du fait d'une immobilisation forcée pendant quelques semaines.

- Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est d'être lauréat du label de développement durable des établissements d'enseignement supérieur (DD&RS), créé en 2015, sous l'égide de l'association Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité sociale et du développement durable dans l'Enseignement supérieur (CIRSES), de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

- Un label pour quoi faire ?

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, depuis une dizaine d'années, l'enseignement supérieur *via* les institutions citées précédemment s'est emparé de ce sujet. Un référentiel a été mis en place afin que chaque établissement puisse s'auto-évaluer. Les objectifs de ce label sont assez évidents : valoriser les démarches entreprises par les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine pour améliorer leur image. C'est également important parce que cela peut conditionner d'éventuels financements dans le cadre d'appels à projets en termes de formation et de recherche.

- Engagement EHESP depuis 2010

L'école a lancé plusieurs actions, seule ou avec ses partenaires, à Rennes. Il s'agit de valoriser l'existant, l'école ainsi que les structures qui gravitent autour (associations d'élèves et d'étudiants ou l'association sportive et culturelle - ASC) contribuent à des actions dans le domaine DD&RS.

- De juin 2018 à décembre 2019

Nous avons lancé la mission en juin 2018 avec la nomination de la référente, nous avons mis en place un comité de pilotage pluri-professionnel (enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, représentation des étudiants, des doctorants et des élèves fonctionnaires). Le comité de pilotage (CoPil) a été mis en place au mois de juillet.

- De juin 2018 à décembre 2018

En sept, nous nous sommes lancés dans l'élaboration du rapport d'auto-évaluation qui a été déposé fin septembre. Au mois de décembre, nous sommes en train de rédiger la stratégie DD&RS de l'établissement et le plan d'action. Ces deux documents figurent dans votre dossier. L'objectif est de constituer désormais un dossier de candidature qui sera déposé en mars 2019, puis nous aurons un audit externe sur pièces (de mai à septembre), quelques retours avec les auditeurs. Le comité de labellisation se réunira en décembre. À noter que notre partenaire Rennes 1 a été labellisé le 13 décembre 2018 ; nous espérons suivre le même chemin en 2019.

- 1^{re} étape (28 septembre 2018) : auto-évaluation à partir du référentiel DD & RS

Un rapport d'auto-évaluation est rédigé à partir du référentiel fourni par la CGE et la CPU avec des critères de recevabilité de la candidature au dispositif de labellisation autour de cinq axes :

- stratégie et gouvernance,
- formation,
- recherche,
- environnement,
- politique sociale et ancrage territorial.

- Auto-évaluation : référentiel DD & RS CGE-CPU

Le référentiel prévoit pour chacune des 18 variables stratégiques cinq niveaux, de la prise de conscience à l'exemplarité.

Un des critères de recevabilité du dossier de candidature au dispositif de labellisation est d'obtenir 9 variables atteignant le niveau 3.

- Évaluation 2017-18

Pour ces 18 variables, nous avons estimé avoir atteint :

- le niveau 3 (conformité aux objectifs du canevas Plan vert) pour 12 variables,
- le niveau 4 (maîtrise) pour 4 variables,
- le niveau 5 (exemplarité) pour la variable « compétences et mobilité interne » par rapport à l'accompagnement et à la valorisation des compétences des personnels. Dans ce cadre, je cite le plan de formation important déployé par la direction des Ressources humaines.

Par conséquent, nous remplissons le critère de recevabilité puisque plus de 9 variables ont atteint le niveau 3. En termes d'éligibilité, il fallait atteindre un certain équilibre entre les cinq axes, nous avons un niveau suffisant.

- 2^e étape (décembre 2018) : rédaction de la stratégie DD&RS de l'EHESP

Nous avons eu une première consultation du conseil scientifique et du conseil des formations au mois de décembre. Toutes ces problématiques seront intégrées dans le projet stratégique pluriannuel de l'établissement.

Nous vous resoumettrons cette stratégie DD&RS lors du conseil d'administration du 7 mars 2019, car une délibération de cette instance est importante pour appuyer et déposer le dossier en bonne et due forme.

- Rédaction de la stratégie DD & RS

Nous ne partons pas de zéro, c'est surtout une valorisation d'un certain nombre d'actions existantes ou en cours, avec des opérations initiées et menées depuis plusieurs années. L'objectif est d'intégrer cette stratégie dans notre projet d'établissement.

- Objectifs de l'EHESP en matière de DD & RS

Les 12 objectifs sont répartis en 5 axes.

- 3^e étape (mars/avril 2019) : constitution et dépôt du dossier de candidature au dispositif de labellisation

Le dossier de candidature sera déposé au mois de mars, et nous espérons une labellisation à la fin de l'année 2019. Ce dossier déposé comportera des documents justificatifs et d'indicateurs probants à fournir au comité de labellisation. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup, Monsieur Coat.

Mme LE POUL.- Les étudiants sont très contents de cette DD&RS, car ils sont sensibles à cette thématique. Par contre, j'aimerais attirer votre attention : nous avons tous devant nous des bouteilles et des verres en plastique, des biscuits emballés individuellement. Je demande un effort également de la part des administrateurs parce qu'il n'y a pas de petits efforts. Merci.

M. COAT.- Je crois que cela figure dans le plan d'actions, c'est une problématique que nous avons bien prise en compte.

M. CHAMBAUD.- Ce point ne nous a pas échappé : normalement, en 2019, nous devrions avoir des fontaines à eau pour éviter d'avoir des bouteilles en plastique.

M. COMBES.- Si l'on veut réduire la consommation, nous pourrions éteindre les six écrans de 80 watts minimum chacun puisque nous avons exactement la même chose sur les deux écrans de vidéoprojection.

M. LE RAT.- Je vais arrêter là la surenchère. Par contre, avec ce qui nous a été présenté, nous avons une bonne base de travail à utiliser lors du séminaire le 8 février où nous serons amenés à travailler sur le COP. Différentes actions sont déjà proposées dans le cadre du développement durable, elles sont complètement articulées avec le plan qui est en train de se mettre en place. J'espère que nous aurons un travail vraiment productif lors de cette rencontre afin de négocier avec nos tutelles notre futur COP, et cela fait partie d'une des briques.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup pour cette information.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ *Sollicitation pour la désignation d'un membre du CA (extérieur) au sein de la commission technique des marchés*

M. DEBEAUPUIS.- Nous avons besoin d'un membre du conseil d'administration extérieur à l'école pour siéger au sein de la commission technique des marchés. Avons-nous un volontaire ?

M. GURZ.- Je me porte volontaire puisque cette fonction était précédemment assurée par Mme Laurence Bray pour la composante CGT, et j'ai été sollicité.

M. DEBEAUPUIS.- Votre nom a en effet été mentionné au dernier conseil d'administration. Merci d'avoir confirmé votre candidature, si nous n'en avons pas d'autres, elle est retenue. Merci pour la commission des marchés. Avez-vous des questions diverses ?

M. LAMBERT.- Nous voyons de qui il s'agit, mais pourquoi l'inscription « Debré » sur la porte d'entrée de l'établissement ?

M. CHAMBAUD.- C'est Robert Debré qui était à l'origine de la création de l'école.

M. DEBEAUPUIS.- Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Notez bien les prochaines dates : le séminaire le 8 février (lieu à préciser à Paris), le conseil d'administration le 7 mars (Paris).

(La séance est levée à 15 h 45.)